

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 22 mars 2013

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°26

CIRCULAIRE N° 201300/DEF/RH-AT/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2012-2013.

Du 25 février 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 201300/DEF/RH-AT/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2012-2013.

Du 25 février 2013

NOR D E F T 1 3 5 0 3 4 7 C

Référence :

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 31 ; BOEM 313.1) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 (BOC N° 12 du 9 mars 2012, texte 16) modifiée.

Référence de publication : BOC N°14 du 22 mars 2013, texte 26.

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.

1.1. Rappels.

1.2. Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

2. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

3. SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

4. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

5. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

6. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

6.1. Tableau relatif aux circuits.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

7. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

8. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

9. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

10. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

11. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

12. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

13. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

14. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

15. SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

15.1. Tableaux relatifs aux circuits.

15.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

16. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

16.1. Tableaux relatifs aux circuits.

16.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

17. TEXTE ABROGÉ.

ANNEXE(S)

ANNEXE. GLOSSAIRE.

1. PRÉAMBULE.

1.1. **Rappels.**

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre.

Elle est le seul document définissant les circuits de notation et de fusionnement, classés par chaînes fonctionnelles, dispositions particulières incluses. La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectue conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 modifiée, relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre sauf dispositions expresses mentionnées dans la présente circulaire.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux exclusivement. Dans ce cadre, tout officier est noté en premier ressort par l'autorité accréditée à cet effet et en second ressort par l'autorité immédiatement supérieure (AIS) dont il relève, à l'exception des officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers (officiers TC/TR/PN). Ces officiers font alors l'objet de circuits spécifiques et sont notés en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle (TDC).

En ce qui concerne le fusionnement, les officiers jusqu'au grade de commandant inclus sont fusionnés par l'AIS dont ils relèvent. Toutefois, lorsqu'une AIS est accréditée par la présente circulaire en qualité de tête de chaîne n° 2 (TDC 2), elle procède également au fusionnement des lieutenants-colonels. Les autres officiers sont fusionnés par leur TDC dénommée tête de chaîne n° 1 (TDC 1) lorsque des AIS accréditées TDC 2 lui sont subordonnées. Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC ou, le cas échéant, par leur TDC 1. Le fait qu'une AIS soit désignée comme TDC 2 et la tête de chaîne dont elle relève comme tête de chaîne n° 1 (TDC 1) est sans incidence quant à leurs prérogatives respectives en termes de notation.

Les officiers effectuant un temps de commandement d'officier supérieur (TCOS) ne sont pas premiers notateurs d'officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement.

Le commandant (CDT) du commandement de la légion étrangère (COMLE) effectue le fusionnement, à l'échelon de la légion étrangère, de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Cette autorité agit en tant que dernier notateur des officiers servant à titre étranger quelle que soit leur formation d'appartenance.

Lorsque l'application des circuits de notation décrits par la présente circulaire conduit à l'accréditation d'un officier subalterne comme premier notateur des officiers, l'ensemble des compétences résultant de cette accréditation est intégralement transféré à l'AIS.

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur adjoint du service de santé des armées (DASSA).

Les militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (CEMA) (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1 du 29 décembre 2011 ⁽¹⁾ relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales).

Les circuits de notation et de fusionnement des commissaires des armées ne sont pas décrits par la présente circulaire mais font l'objet de dispositions spécifiques du service du commissariat des armées.

Les militaires mis à la disposition d'une autorité civile dans un cadre autre que celui du détachement, affectation temporaire (cf. L. 4138-22.) ou « mis à disposition » dans le cadre de l'article 43. de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée, sont notés à titre normal par les autorités désignées par la convention relative à leur affectation temporaire ou leur mise à la disposition.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRH-AT) afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

1.2. Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

Chaque tête de chaîne fonctionnelle fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties. La première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement, la deuxième identifie les autorités accréditées et la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

1.2.1. Tableau relatif aux circuits.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ (1).	NI (7).	N1 (8).	N2 (11).	P-FUS (13).	FUS (14).
TC/TR/PN (2).		AIS (9).	TDC (12).	AIS.	TDC.
CAS PARTICULIER.					
COL (3).		TC ou PN.	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (4).		TC ou PN.	AIS.	AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (15).
SLT/LTN/CNE/CDT (5).		TC ou PN.	AIS.	TC ou PN.	AIS.
S-O (6).		CDS ou équivalent (10).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.

(1) Personnel noté.

(2) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.

- (3) Colonel.
- (4) Lieutenant-colonel.
- (5) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.
- (6) Sous-officier.
- (7) Notateur intermédiaire.
- (8) Notateur au premier degré.
- (9) Autorité immédiatement supérieure.
- (10) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.
- (11) Notateur au second degré.
- (12) Tête de chaîne fonctionnelle.
- (13) Pré-fusionneur.
- (14) Fusionneur.
- (15) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.

La ligne « cas particulier » permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation, il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

1.2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/AIS TDC2 ou NC1 pour les notateurs d'officier au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC1 correspondant. Le fait pour une autorité de ne pas être mentionnée dans la présente circulaire est sans incidence sur sa compétence et la valeur de son accréditation par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

2. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

2.1.1.1. Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CAB MIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.2. Chef cellule préparation de l'avenir.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	PREPAVENIR.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.3. Chef cellule internationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		INTERN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		INTERN.	CABMIN AIS.	INTERN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.4. Chef cellule administration générale et soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.5. Chef de cellule gestion du personnel et interventions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GESTPERS.	CABMIN AIS.	GESTPERS.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.6. Conseiller diplomatique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.7. Conseiller affaires industrielles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.8. Bureau des aides de camp du ministre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.9. Chef du quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		QG.	CABMIN AIS.	QG.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.10. Bureau réservé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BRES.	CABMIN AIS.	CAB MIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BRES.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BRES.	CABMIN AIS.	BRES.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

2.1.1.11. Cabinet militaire du premier ministre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF CABPM.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.

2.1.1.12. État-major particulier et cabinet de la présidence de la République.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		EMP.	EMP.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CABMIN AIS.

2.1.1.13. Contrôle général des armées.

2.1.1.13.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PRB.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		PRB.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.13.2. Groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		FOS.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		FOS.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		FOS.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		FOS.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.13.3. Inspection des installations classées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.13.4. Inspection du travail dans les armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ITA.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		ITA.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.13.5. Département de soutien du contrôle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.13.6. Secrétaire général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

2.1.1.14. Inspection des armements nucléaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IAN.	CABMIN AIS.	IAN.	CABMIN AIS.
S-O.		IAN.	IAN.	IAN.	CABMIN AIS.

2.1.1.15. Bureau des officiers généraux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BOG.	CABMIN AIS.	BOG.	CABMIN AIS.
S-O Secrétariat.		BOG.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS TERRE.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.

2.1.1.16. Grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.
S-O.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.

2.1.1.17. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

COL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.
S-O.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.

2.1.1.18. Cabinet du gouverneur des Invalides.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.
S-O.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.

2.1.1.19. Secrétariat général du gouvernement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMINTDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	GSPI DET.	CABMIN AIS.
S-O.		GSPI DET.	GSPI DET.	GSPI DET.	CABMIN AIS.

2.1.1.20. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	BD MINOM.	CABMIN AIS.
S-O.		BD MINOM.	BD MINOM.	BD MINOM.	CABMIN AIS.

2.1.1.21. Terres australes et antarctiques françaises.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		TAAF.	CABMIN AIS.	TAAF.	CABMIN AIS.
S-O.		TAAF.	TAAF.	TAAF.	CABMIN AIS.

2.1.1.22. Direction générale des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		DGSIC.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DGSIC.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DGSIC.	CABMIN AIS.	DGSIC.	CABMIN AIS.
S-O.		DA DGSIC.	DGSIC.	DGSIC.	CABMIN AIS.

2.1.1.23. Commission armées jeunesse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAJ.	CABMIN AIS.	CAJ.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ CAJ.	CAJ.	CAJ.	CABMIN AIS.

2.1.1.24. Délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DRES.D.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DRES.D.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DRES.D.	CABMIN AIS.	DRES.D.	CABMIN AIS.
S-O.		DRES.D.	DRES.D.	DRES.D.	CABMIN AIS.

2.1.1.25. Conseil supérieur de la fonction militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN TDC.
LCL.		CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFM.	CABMIN AIS.	CSFM.	CABMIN AIS.
S-O.		CSFM.	CSFM.	CSFM.	CABMIN AIS.

2.1.1.26. Conseil supérieur de la réserve militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CSRM.	CABMIN AIS.	CSRM.	CABMIN AIS.
S-O.		CSRM.	CSRM.	CSRM.	CABMIN AIS.

2.1.1.27. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		HCECM.	CABMIN AIS.	HCECM.	CABMIN AIS.
S-O.		HCECM.	HCECM.	HCECM.	CABMIN AIS.

2.1.1.28. Commission des recours des militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CRM.	CABMIN AIS.	CRM.	CABMIN AIS.
S-O.		CRM.	CRM.	CRM.	CABMIN AIS.

2.1.1.29. Ministre délégué aux anciens combattants.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MIDAC.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.
S-O.		MIDAC.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.

2.1.1.30. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		VGE.	VGE.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		VGE.	VGE.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.
S-O.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.

2.1.1.31. Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CSFRS.	CABMIN AIS.
S-O.		CSFRS.	CDFRS.	CSFRS.	CABMIN AIS.

2.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

2.1.2.1. Délégation aux affaires stratégiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR DAS.	CABMIN TDC.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
COL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
LCL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAS (NC1).	DAS.	DAS (NC1).	DAS.
S-O.		DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS.

2.1.2.2. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
LCL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF SAG.	SGDSN.	CHEF SAG.	SGDSN.
S-O.		CHEF SAG.	CHEF SAG.	CHEF SAG.	SGDSN.

2.1.2.2.1. Centre de transmissions gouvernemental.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.
COL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
LCL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CTG.	SGDSN.	CTG.	SGDSN.
S-O.		CTG.	CTG.	CTG.	SGDSN.

2.1.2.2.2. Conseiller du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.

COL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
------	--	-----------	--------	--------	-------------

2.1.2.3. *Sous-direction des bureaux des cabinets.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SDBC.	CABMIN TDC.	SDBC.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ SDBC.	SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.
S-O.		CDB.	ADJ SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.

2.1.2.4. *Inspection générale des armées - terre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT.	CABMIN TDC.	IGAT.	CABMIN TDC.
CCAB IGAT.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM IGAT.	IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.
S-O.		CEM IGAT.	CEM IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.

2.1.2.4.1. *Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	IGAT.
S-O.		BEAD-TT.	BEAD-TT.	BEAD-TT.	IGAT.

2.1.2.5. *État-major de défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.
COL.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.
LCL.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.
S-O.		CDSV.	CDC EM DEFENSE.	CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.

2.1.2.6. Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

2.1.2.6.1. Cabinet de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL. chef de cabinet.		DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.

2.1.2.6.2. Sous-direction contre-ingérence.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDCI.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.3. Sous-direction de la coordination et des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCO.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCO.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCO.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCO.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDCO.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.4. Division prospectives et études générales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - DPEG.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.5. Sous-direction de la protection et de la sécurité.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	DPSD.	CABMINTDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDPS.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.6. Sous-direction de l'administration et de la logistique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDAL.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.7. Sous-direction des ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDRH.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.8. Sous-direction des technologies du renseignement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDTR.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.9. Direction de la sécurité industrielle en région parisienne.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DIR DSIRP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		DIR DSIRP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR DSIRP.	DPSD.	DIR DSIRP.	DPSD.
S-O.		DIR DSIRP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.10. Centre national des habilitations défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF CNHD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		CHEF CNHD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CNHD.	DPSD.	CHEF CNHD.	DPSD.
S-O.		CHEF CNHD.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.11. Directions régionales de la protection et de la sécurité de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DIR REG.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		DIR REG.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR REG.	DPSD.	DIR REG.	DPSD.
S-O.		DIR REG.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.12. Postes de la protection et de la sécurité de la défense outre-mer et à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		CDP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		CDP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	DPSD.	CDP.	DPSD.
S-O.		CDP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.7. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
COL.		CDD DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.

LCL.		CDD DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD.	DA DICOD.
S-O.		CDD DICOD ou CCAB DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD ou CCAB dicod.	DA DICOD.

2.1.2.7.1. Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
COL.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
LCL.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA ECPAD.	DA DICOD.
S-O.		Chef de pôle ou chef de service.	DA ECPAD.	DA ECPAD.	DA DICOD.

2.1.2.8. État-major des armées - attachés de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CAS PARTICULIER TC/TR/PN. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		SCEM RI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER COL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER LCL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.

2.1.2.9. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	SOUS-DIR COOP.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	SOUS-DIR COOP.	DCSD.
S-O.		Chef de bureau.	SOUS-DIR COOP.	SOUS-DIR COOP.	DCSD.

2.1.2.9.1. Mission coopération militaire et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		DCSD (NC1).	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL OFFICIERS ORGANISATION RÉGIONALE.	Ambassadeur.	SOUS-DIRCOOP.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		AD.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
LCL.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
S-O.		Chef de projet.	AD.	AD.	DCSD.

2.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
CABMIN TDC.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20
CABMIN AIS.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG
ADJ TERRE.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57
PREPAVENIR.	Chef cellule préparation de l'avenir.	NC1.	MW1
INTERN.	Chef cellule internationale.	NC1.	MW2
ADMGENSOUT.	Chef cellule administration générale et soutien.	NC1.	MW3
GESTPERS.	Chef cellule gestion du personnel et interventions.	NC1.	MW4
QG.	Chef du quartier général.	NC1.	MW5
BRES.	Chef du bureau réservé.	NC1.	MW6
CHEF CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE
ADJ TERRE CABPM.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZF
EMP.	Chef de l'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZC
ADJ CEM EMP.	Adjoint au chef d'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZD
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	NC1.	GT0
PRB.	Chef du groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.	NC1.	GTB
FOS.	Chef du groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.	NC1.	GTC
IIC.	Chef de l'inspection des installations classées.	NC1.	GTI
ITA.	Chef de l'inspection du travail.	NC1.	GTH
SG.	Secrétaire général.	NC1.	GTF
DSC.	Chef du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTJ

IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR
BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58
CDS TERRE.	Chef de section terre.	NC1.	MWX
SG CHANC OL.	Secrétaire général de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.	NC1.	MZB
CHANC LH.	Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	NC1.	MZA
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA
GSPI DET.	Groupement de soutien des personnels isolés - détachement.	NC1.	M82
BD MINOM.	Conseiller militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.	NC1.	MZ2
TAAF.	Préfet des terres australes antarctiques françaises.	NC1.	MZQ
DGSIC.	Directeur général des systèmes d'information et de communication.	NC1.	
DA DGSIC.	Directeur adjoint de la direction générale des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO
DRESD.	Délégué pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.	NC1.	M78
CSFM.	Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH
CSRM.	Conseil supérieur de la réserve militaire.	NC1.	M120
HCECM.	Secrétaire général du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV
MIDAC.	Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.	NC1.	M60
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZJ
CSFRS.	Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.	NC1.	MXP
DAS.	Délégué aux affaires stratégiques.	AIS.	2A
DIR DAS.	Directeur de la délégation aux affaires stratégiques (AIS COL).	AIS.	M83
DAS (NC1).	Délégué aux affaires stratégiques (NC1).	NC1.	M59
SGDSN.	Chef du service de l'administration générale (SGDSN).	AIS.	22
CHEF SAG.	Chef administration générale.	NC1.	OA0
CTG.	Chef de corps du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C

ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0
IGAT.	Inspecteur général des armées-terre.	AIS.	2M
IGAT. NC1.	Inspecteur général des armées-terre. Premier notateur du CCAB et du directeur BEAD-TT.	NC1.	
CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées-terre.	NC1.	NK0
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB
DIRCAB EM DEFENSE.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	AIS.	2E
CDC EM DEFENSE.	Chef de corps de l'état-major défense.	NC1.	KA0
DIRCAB EM DEFENSE (NC1).	Directeur de cabinet de l'état-major défense (NC1).	NC1.	KA0
CDSV. OU ADJ 44RI.	Chefs de services ou adjoint du 44e régiment d'infanterie.	NC1.	8E
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D
CAB DU DIR.	Chef de cabinet du directeur.	NC1.	IA8
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense 2.	NC1.	IA6
ADJ DPSD.	Directeur adjoint de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0
SOUS-DIR - SDCI.	Sous-directeur contre-ingérence.	NC1.	IAJ
SOUS-DIR - SDCO.	Sous-directeur de la coordination et des opérations.	NC1.	IAH
SOUS-DIR - DPEG.	Sous-directeur de la division prospective et études générales.	NC1.	IAC
SOUS-DIR - SDPS.	Sous-directeur de la protection et de la sécurité.	NC1.	IAG
SOUS-DIR - SDAL.	Sous-directeur de l'administration et de la logistique.	NC1.	IAD
SOUS-DIR - SDRH.	Sous-directeur des ressources humaines.	NC1.	IAE
SOUS-DIR - SDTR.	Sous-directeur des technologies du renseignement.	NC1.	IAF
DIR DSIRP.	Directeur de la sécurité industrielle en région parisienne.	NC1.	IAK
CHEF CNHD.	Chef du centre national des habilitations défense.	NC1.	IAL
DIR REG IDF.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Paris Île-de-France.	NC1.	IAM
DIR REG LILLE.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Lille.	NC1.	IAQ
DIR REG METZ.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Metz.	NC1.	IAR
DIR REG RENNES.		NC1.	IAS

	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Rennes.		
DIR REG BORDEAUX.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Bordeaux.	NC1.	IAU
DIR REG LYON.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Lyon.	NC1.	IAT
CDP FORT DE France.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Fort-de-France.	NC1.	IAN
CDP LA REUNION.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAP
CDP CAYENNE.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3
CDP NOUMEA.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4
CDP PAPEETE.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5
CDP DJIBOUTI.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1
CDP EAU.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense des Émirats arabes unis.	NC1.	IA7
CDP GABON.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense du Gabon.	NC1.	IA2
CDP DAKAR.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ
CDP PORT BOUET.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB
DPSD PLUS 1.	DPSD PLUS 1.	NC1.	IAW
DPSD PLUS 2.	DPSD PLUS 2.	NC1.	IAX
DPSD PLUS 3.	DPSD PLUS 3.	NC1.	IAY
DPSD PLUS 4.	DPSD PLUS 4.	NC1.	IAV
DA DICOD.	Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I
CDD 1 DICOD.	Chef du département administration.	NC1.	2IA
CDD 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB
CDD 3 DICOD.	Chef du département création.	NC1.	2IC
CDD 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID
CCAB DICOD.	Chef de cabinet DICoD.	NC1.	2IF.
DA ECPAD.	Directeur adjoint à l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.	NC1.	KMO
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	YP
SCEM RI. (NC1).	Sous-chef d'état-major relations internationales (NC1 pour AD).	NC1.	JYD
CDD REG.	Chef de division région.	NC1.	JYN
CDD OI.	Chef de division organisation internationale.	NC1.	JYP

DCSD.	Directeur coopération de sécurité et de défense.	AIS TDC2.	7B
DCSD. (NC1).	Directeur coopération de sécurité et de défense - général.	NC1.	MWA
SOUS-DIR COOP.	Sous-directeur coopération de sécurité et de défense et chef de corps DCSD.	NC1.	MWD

3. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

3.1.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHANCELIER DU SGA.	CHEF CAB DRH-MD.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
COL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CHEF CAB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.2. Sous-direction du pilotage des programmes budgétaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	SDPP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	SDPP.	SDPP.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.3. Mission d'aide au pilotage.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAP.	ADJ SGA AIS.	MAP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		MAP.	MAP.	MAP.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.4. Inspection technique de l'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ITID.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	ITID.	ITID.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.5. Délégation à l'accompagnement des restructurations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAR.	ADJ SGA AIS.	DAR.	ADJ SGA AIS.
S-O.		ADJ DAR.	DAR.	DAR.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.6. Mission achat du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	Chef MA.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.7. Direction des affaires financières.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.			ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

		NC1 ADJ SGA TC TR PN.			
COL.		DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAF.	ADJ SGA AIS.	DAF.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CB/CS/SD.	DAF.	DAF.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.8. Direction des affaires juridiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-O.		SD.	ADJ DAJ.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.

3.1.1.9. Service parisien de soutien de l'administration centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	SPAC.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB ou CDD.	SDPI.	SDPI.	ADJ SGA AIS.

3.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

3.1.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHARGÉS DE MISSION.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		SD/ADJ SD/CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SD/ADJ SD/CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/ADJ SD/CM.	ADJ DRH-MD	SD/ADJ SD	ADJ DRH-MD

			AIS.	CM/ADJ CM.	AIS.
S-O.		SD/ADJ SD CM/CDB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.2.2. Pôles ministériels de l'action sociale et échelons sociaux subordonnés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CS.	PMAS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.2.3. Échelons sociaux interarmées d'outre-mer et à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		SDAS.	ADJ DRHMD AIS.	ADJ DRHMD AIS.	ADJ SGA TDC.
S-O.		CDB ou équivalent.	ESI.	ESI.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.2.4. Centre de formation au management de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CFMD.	CFMD.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.2.5. Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CD ou équivalent.	CERH - PC.	CERH - PC.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.2.6. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

COL.		SMISF - RH.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SMISF - RH.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SMISF - RH.	ADJ DRH-MD AIS.	SMISF - RH.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CS/CDB.	SMISF - RH.	SMISF - RH.	ADJ DRH-MD AIS.

3.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

3.1.3.1. Agence de reconversion de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-O.		CDB.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

3.1.3.2. Pôles défense mobilité et antennes subordonnées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPDM.	ARD AIS.	CPDM.	ARD AIS.
S-O.		CPDM/CS.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

3.1.3.3. Pôle défense mobilité de Rennes et antennes subordonnées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CPDM.		NC1 ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ARD AIS.
SLT/LTN/CNE.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-O.		CPDM.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

3.1.3.4. Centre militaire de formation professionnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CMFP.	ARD AIS.	CDC CMFP.	ARD AIS.
S-O.		CDU.	CDC CMFP.	CDC CMFP.	ARD AIS.

3.1.3.5. Centre de traitement de l'indemnisation du chômage.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CTIC.		NC1 ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ARD AIS.
S-O.		CTIC.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

3.1.3.6. Association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ARCO.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ARCO.	ARD AIS.	ARCO.	ARD AIS.
S-O.		ARCO.	ARCO.	ARCO.	ARD AIS.

3.1.3.7. Commission nationale d'orientation et d'intégration.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CNOI.	CNOI.	CNOI.	ARD AIS.

3.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organisme rattaché.

3.1.4.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DMPA.	DMPA AIS.	DMPA.	DMPA AIS.
S-O.		CDB.	DMPA.	DMPA.	DMPA AIS.
S-O EPFMA.		CDS ou équivalent.	DMPA.	DMPA.	DMPA AIS.

3.1.4.2. Service historique de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SHD.	DMPA AIS.	SHD.	DMPA AIS.

S-O.		Chef DPT ou équivalent.	SHD.	SHD.	DMPA AIS.
------	--	-------------------------	------	------	-----------

3.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

3.1.5.1. Direction du service national/administration centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.
S-O DSN/AC.		SD ou équivalent.	NC1 CDC DSN AC.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.

3.1.5.2. Établissements du service national, y compris centres subordonnés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ESN.	DSN AIS.	ESN.	DSN AIS.
S-O.		CC/ADJ ESN CDB ou équivalent.	ESN.	ESN.	DSN AIS.

3.1.5.3. Centres du service national outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN .		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHEF DE CENTRE NON TC/TR/PN.		NC1 DSN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSN.	DSN AIS.	CSN.	DSN AIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CSN.	CSN.	DSN AIS.

3.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ ABRÉGÉE.	AUTORITÉ EN CLAIR.	ACCREDITATION.	CODE.
ADJ SGA TDC.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration TDC.	TDC.	39.
ADJ SGA AIS.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration AIS.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR PN.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.		NC1.	JTI.

	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration.		
CHEF CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPP.	Sous-directeur du pilotage des programmes budgétaires.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.
DAR.	Délégué à l'accompagnement des restructurations.	NC1.	JTL.
Chef MA.	Chef de la mission achats du ministère de la défense.	NC1.	JTK.
DAF.	Directeur des affaires financières.	NC1.	ILO.
ADJ DAJ.	Directeur adjoint des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale.	NC1.	OB0.
SDPI.	Sous-directeur de la performance interne du SPAC.	NC1.	JTU.
ADJ DRH-MD AIS.	Adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense AIS.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.
SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Sous-directeur des pensions.	NC1.	JUO.
CERH-PC.	Directeur du centre expert des ressources humaines du personnel civil.	NC1.	
SMSIF-RH.	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines	NC1.	JTW.
Mission SIRH.	Chef de la mission système d'information ressources humaines ministériel.	NC1.	JTX.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SD AS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
ESIA DJIBOUTI.	Chef de l'échelon social interarmées Djibouti.	NC1.	NYI.
ESIA POLYNESIE.	Chef de l'échelon social interarmées Polynésie.	NC1.	NYK.

ESIA NOUVELLE-CALEDONIE.	Chef de l'échelon social interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NYL.
ESIA GUYANE.	Chef de l'échelon social interarmées Guyane.	NC1.	NYM.
ESIA SENEGAL.	Chef de l'échelon social interarmées Sénégal.	NC1.	NYN.
ESIA ANTILLES.	Chef de l'échelon social interarmées Antilles.	NC1.	NYP.
PMAS - BORDEAUX.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Bordeaux.	NC1.	EUA.
PMAS - RENNES.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Rennes.	NC1.	DQB.
PMAS - LYON.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Lyon.	NC1.	LLV.
PMAS - METZ.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Metz.	NC1.	LJT.
PMAS - ST GERMAIN en LAYE.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense AIS.	AIS.	RD.
NC1 ARD TC TR PN.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
NC1 ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
CPDM Brest.	Chef de pôle défense mobilité de Brest.	NC1.	ARC.
NC1 ARD.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARD.
CPDM Lyon.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM Marseille.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM Metz.	Chef de pôle défense mobilité de Metz.	NC1.	ARG.
CPDM Paris.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM Rennes.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CPDM Toulon.	Chef de pôle défense mobilité de Toulon.	NC1.	ARK.
CPDM Bordeaux.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CDC CMFP.	Chef de corps du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
ARCO.	Secrétaire général de l'association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.	NC1.	MZ1.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives TR TC PN.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
DMPA.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZB.

ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.
DSN AIS.	Directeur du service national AIS.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.	NC1 directeur du service national TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JWA.
NC1 DSN.	NC1 directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CDC DSN AC.	Chef de corps EM DSN/AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
CSN Martinique.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN La Réunion.	Directeur du centre du service national de La Réunion.	NC1.	BLD.
CSN Guadeloupe.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.
CSN Guyane.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN Polynésie.	Directeur du centre du service national de Polynésie Française.	NC1.	NYF.
CSN Nlle-Calédonie.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.

4. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

4.1.1.1. État-major des armées - relations internationales.

4.1.1.1.1. Sous-chef relations internationales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL BCM.		SCEM RI.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
S-O/BCM.		CDB.	CDB.		MGA.

4.1.1.1.2. Divisions organisations internationales.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CABMIN TDC.	SCEM RI (accrédité AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL AD ZONE EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD, ASIE CENTRALE.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
LCL AD ZONE EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD, ASIE CENTRALE.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL CONSMIL DÉLÉGATION EUROPÉENNE ADDIS-ABEBA.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
CDT AU CONSEIL FRANCO-ALLEMAND.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
CAS PARTICULIER : LCL NATO SCHOOL OBERAMMERGAU.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CDT MCCE EINDHOVEN.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL SALCC EINDHOVEN.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CNE NATO SCHOOL OBERAMMERGAU.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

4.1.1.1.3. Divisions régions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.	SCEM RI (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
COL AD ZONE AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE LATINE, OCÉANIE, PROCHE ET MOYEN-ORIENT.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
LCL AD ZONE AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE LATINE, OCÉANIE, PROCHE ET MOYEN-ORIENT.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER : COL OLIA ACSS - WASHINGTON.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

4.1.1.1.4. Division maîtrise des armements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
CONSMIL AUPRÈS OSCE - VIENNE.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL CINRBC - LILLE.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
LCL CCMFE - AIX-EN-PROVENCE.	Directeur CCMFE.	CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.1.5. Ambassade de France à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ADA, AFT, OLIA TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
COL OLIA POSTDAM-BERLIN-HAMBOURG-STUTTGART-ROME-NORFOLK-NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL OE ULM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL OLIA NORFOLK-SHRIVENHAM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL JFHQ NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL OE BERLIN-ULM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CDT JFC NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	AD.	CPT EMA.
COL.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
S-O.		AD.	CDD REG ou OI.		MGA.

4.1.1.1.6. Bureau représentation militaire à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

4.1.1.1.7. Bureau représentation des étrangers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

4.1.1.1.8. Unité française de vérification - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM RI.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

4.1.1.2. État-major des armées - opérations.

4.1.1.2.1. Sous-chef opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O SECRÉTAIRE.		SCEM OPS.	SCEM OPS.		MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SCEM OPS.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
S-O CAO.A.		Chef CAO.A.	SCEM OPS.		MGA.

4.1.1.2.2. Officier général chargé de la cyberdéfense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.

4.1.1.2.3. Centre de planification et de conduite des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
Officiers commissionnés.		Autorité sur théâtre.	SCEM OPS.		
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.

S-O.		ADJ TERRE.	CDC.		MGA.
------	--	------------	------	--	------

4.1.1.2.4. Division emploi.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL À LA DPSN.	CDD.	Préfet.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM OPS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.2.5. Division forces nucléaires.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

4.1.1.2.6. Bureau géographie, hydrographie, océanographie, météorologie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM OPS.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

4.1.1.2.7. Établissement géographique interarmées - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	CDC.	CDC.	MGA.

4.1.1.2.8. Commandement interarmées des hélicoptères - Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CIH.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CIH.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIH.		MGA.

4.1.1.2.9. Commandement interarmées de l'espace - Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CIE.	SCEM OPS.	CIE.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIE.		MGA.

4.1.1.2.10. Centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

4.1.1.2.11. Centre interarmées des actions sur l'environnement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

4.1.1.2.12. Équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

4.1.1.2.13. Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt CISMF.	SCEM OPS.	Cdt CISMF.	CPT EMA.
S-O.		CdS.	Cdt CISMF.	Cdt CISMF.	MGA.

4.1.1.3. État-major des armées - plans.

4.1.1.3.1. Secrétariat comité des capacités.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

4.1.1.3.2. Division plans, programmation, évaluation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : COL OE - Bonn.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.3.3. Division cohérence capacitaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR.PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

4.1.1.3.4. Division cohérence programmes interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

4.1.1.3.5. Centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

LCL.		CDC.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM PLANS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

4.1.1.3.6. Comité ministériel d'investissement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef du SP CMI.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

4.1.1.3.7. Service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIRECTEUR.	SCEM PLANS.	DIRECTEUR.	CPT EMA.
S-O.		DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	MGA.

4.1.1.4. État-major des armées - ressources humaines.

4.1.1.4.1. Sous-chef ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
LCL.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	SCEM RH.		MGA.

4.1.1.4.2. Division ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RH.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.4.3. Bureau organisation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RH.	CDB.	CPT EMA.

S-O.		CDS.	CDB.		MGA.
------	--	------	------	--	------

4.1.1.4.4. Bureau effectifs, masse salariale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RH.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

4.1.1.4.5. Bureau réserves interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RH.	CDB.	CPT EMA.

4.1.1.5. État-major des armées - soutien.

4.1.1.5.1. Division maintien en condition opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL NAMSA CAPELLEN.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.5.2. Division politique performance des soutiens.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

4.1.1.5.3. Bureau infrastructure.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.

4.1.1.5.4. Bureau politique du soutien aux opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
--	-----------	--	--	-------------	--

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.

4.1.1.5.5. Centre d'identification des matériels de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM SOUTIEN.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

4.1.1.5.6. Commissariat aux transports et aux travaux publics de bâtiment.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
COL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	COM ADJ.	CPT EMA.
S-O.		COM ADJ.	COM ADJ.		MGA.

4.1.1.6. État-major des armées - cabinet.

4.1.1.6.1. Cabinet du chef d'état-major des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDCAB.	CDCAB.		MGA.

4.1.1.6.2. Cellule communications.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDCAB.	MGA.	CDCAB.	MGA.
COL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CONSCOM.	CDCAB.	CONSCOM	CPT EMA.

4.1.1.7. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

4.1.1.7.1. Quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		CDT QG.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT QG.	ADJ MGA.	CDT QG.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDQG.		MGA.

4.1.1.7.2. Pôle pilotage transformation synthèse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	ADJ MGA.	CDP.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	ADJ MGA.		MGA.

4.1.1.7.3. Pôle stratégie militaire et prospective.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.

4.1.1.7.4. Direction de l'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR INFO.	ADJ MGA.	DIR INFO.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	ADJ MGA.		MGA.

4.1.1.7.5. Division études synthèse management général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
S-O/secrétaire MGA.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		MGA.

S-O/secrétariat.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		MGA.
------------------	--	----------	----------	--	------

4.1.1.7.6. Aumôneries.

	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Aumônier.	Aumônier.		MGA.

4.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

4.1.2.1. Inspection des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL.		CEM.	IDA.	IDA.	MGA.
LCL.		CEM.	IDA.	IDA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	IDA.	CEM.	IDA.
S-O.		CEM.	IDA.		IDA.

4.1.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL ORA.		Directeur.	Directeur.	Directeur.	MGA.
COL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	MGA.
LCL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Sous Directeur RED ou DOC.	Directeur .
S-O.		Directeur adjoint.	Directeur.		Directeur.

4.1.2.3. Commandement des opérations spéciales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COS.	MGA.	COS.	MGA.
COL.		CEM.	COS.	COS.	MGA.
LCL.		CEM.	COS.	COS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COS.	CEM.	COS.
S-O.		CDS.	CEM.	CEM.	COS.

4.1.2.4. *État-major interarmées de force et d'entraînement.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM EMIA-FE.	CEM.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM EMIA-FE.

4.1.2.5. *Centre multimodal des transports et organismes rattachés.*

4.1.2.5.1. Centre multimodal des transports.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDT SECOND.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDT SECOND.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT SECOND.	COM CMT.	CDT SECOND.	COM CMT.
S-O.		CDS ou CDD.	CDT SECOND.	CDT SECOND.	COM CMT.

4.1.2.5.2. Centre des transports et transits de surface.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

4.1.2.5.3. 519e groupe de transit maritime.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

4.1.2.6. *Centre national des sports de la défense et organisme rattaché.*

4.1.2.6.1. Centre national des sports de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
COL ADJ.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.

4.1.2.6.2. École interarmées des sports.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CDC EIS.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC EIS.	COM CNSD.	CDC EIS.	COM CNSD.
S-O.		CDS.	CDC EIS.	CDC EIS.	COM CNSD.

4.1.2.6.3. Centre sportif d'équitation militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CDC CSEM.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CSEM.	COM CNSD.	CDC CSEM.	COM CNSD.
S-O.		CDU.	CDC CSEM.	CDC CSEM.	COM CNSD.

4.1.2.7. Direction de la sécurité aéronautique d'État.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DSAE.	MGA.	DSAE.	MGA.
COL.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	MGA.
LCL.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.
S-O.		CDS/CEM/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	DSAE.

4.1.2.8. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D IRSEM.	MGA.	D IRSEM.	MGA.
LCL.		DS.	D IRSEM.	D IRSEM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG.	D IRSEM.	SG.	D IRSEM.

S-O.		CS.	SG.	SG.	D IRSEM.
------	--	-----	-----	-----	----------

4.1.2.9. Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.

4.1.2.9.1. Cellule de commandement et de pilotage.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN (CHEF PIAM)		JCE.	MGA.	JCE.	MGA.
COL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef PIAM.	JCE.	Chef PIAM.	JCE.
S-O.		Chef PIAM.	Chef PIAM.	Chef PIAM.	JCE.

4.1.2.9.2. Centre interarmées des munitions et explosifs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN CHEF CIAM.	Chef PIAM.	JCE.	MGA.	JCE.	MGA.
COL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CIAM.	JCE.	Chef CIAM.	JCE.
S-O.		CDS.	Chef CIAM.	Chef CIAM.	JCE.

4.1.2.10. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
OFFICIER CHANCELLERIE.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

4.1.2.11. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats Arabes Unis.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

4.1.2.12. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises au Gabon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CAB OFFICIER BEM-EG.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O CHANCELIER.		Chef CAB.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
S-O.		CDD ou équivalent.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

4.1.2.13. Éléments français au Sénégal.

4.1.2.13.1. Poste de commandement des éléments français au Sénégal.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CAB.		COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AIA.	COMELEF.	AIA.	COMELEF.
S-O.		CDB ou équivalent.	AIA.	AIA.	COMELEF.

4.1.2.13.2. Groupement de coopération opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
LCL.		Chef GCO.	COMELEF.	COMELEF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GCO.	COMELEF.	Chef GCO.	COMELEF.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef GCO.	Chef GCO.	COMELEF.

4.1.2.14. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
LCL CHEF DE CABINET.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
CHANCELIER.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

4.1.2.15. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
CDT CHEF DE CABINET.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

4.1.2.16. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL AIA.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
CHEF DE CAB.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL AD NON RÉSIDENT.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	CPT EMA.

4.1.2.17. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CAB ET CHEF CHANC.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

4.1.2.18. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Polynésie française.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/AIA.	COMSUP.	CEMIA/AIA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

4.1.2.19. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

4.1.2.19.1. Cabinet du gouverneur militaire de Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN CHEF CABINET-CONSEILLER COMMUNICATION.		OGZDS PARIS.	MGA.	OGZDS PARIS.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	MGA.
LCL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEMIA/ZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.

4.1.2.19.2. Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL.		GAE ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		GAE ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou CDS.	OGZDS.	GAE ou CDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

4.1.2.19.3. États-majors interarmées de zone de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
OFFICIERS GI NEDEX n° 7.	Chef GI.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.
COL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O GI NEDEX n° 7.		Chef GI NEDEX n°7.	CEMIA/ZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.

4.1.2.19.4. Délégations militaires départementales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD DOUBLE FONCTION.	OGZDS.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL DMD .	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
LCL DMD ADJOINT À l'OGZDS SUD-EST.		OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	CPT EMA.
COL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DMD.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		DMD.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

4.1.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command transformation.

4.1.2.20.1. Allied command transformation - Norfolk.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL (ACT À BRUXELLES).		CEM REPDEF OTAN.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
LCL (ACT À MONS).		CEM NMR Mons.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
COL.		NLR.	NLR.	NLR.	MGA.
LCL.		NLR.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NLR.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS .		NSE Norfolk.	NLR.	NLR.	NLR.

4.1.2.20.2. Joint warfare centre - Stavanger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Stavanger.	NLR.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Stavanger.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.

4.1.2.20.3. Joint force training centre - Bydgoszcz.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.

4.1.2.20.4. Joint analysis and lessons learned centre - Monsanto.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Monsanto.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Monsanto.	NLR.	SNR Monsanto.	NLR.

4.1.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Allied command operations.

4.1.2.21.1. Supreme headquarters allied powers Europe - Mons.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		CEM NMR Mons.	NMR.	CEM NMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Mons.	NMR.	NSE Mons.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	CEM NMR Mons.	CEM NMR Mons.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS NSE.		ADJ NSE Mons.	NSE Mons.	NSE Mons.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS RMF.		CEM NMR Mons.	NSE Mons.	NSE Mons.	NMR.

4.1.2.21.2. Joint force command - Naples.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Naples.	NSE Naples.	NMR.

4.1.2.21.3. Nato communication and information systems services agency - Latina.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O.		NSE Latina.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.

4.1.2.21.4. Joint force command - Brunssum.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		SNR Brunssum.	NMR.	SNR Brunssum.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Brunssum.	NMR.	NSE Brunssum.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Brunssum.	SNR Brunssum.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		ADJ NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NMR.

4.1.2.21.5. Force command - Heidelberg.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Heidelberg.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Heidelberg.	NMR.	SNR Heidelberg.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Heidelberg.	SNR Heidelberg.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Heidelberg.	NSE Heidelberg.	NMR.

4.1.2.21.6. Force command - Madrid.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CHEF NSE NON PN.		NMR.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		SNR Madrid.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Madrid.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Madrid.	NMR.	SNR Madrid.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Madrid.	SNR Madrid.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Madrid.	NSE Madrid.	NMR.

4.1.2.21.7. Joint force command - Lisbonne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Lisbonne.	NMR.	NMR.	CPT EMA.

SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Lisbonne.	NMR.	SNR Lisbonne.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Lisbonne.	SNR Lisbonne.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Lisbonne.	SNR Lisbonne.	SNR Lisbonne.	NMR.

4.1.2.21.8. Intelligence fusion centre - Molesworth/nato communication and information systems services agency - Northwood/joint electronic warfare core staff - Yeovilton.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Northwood.	NMR.	SNR Northwood.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Northwood.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.

4.1.2.21.9. Allied air component command headquarters - Izmir.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CHEF NSE NON PN.		NMR.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Izmir.	NMR.	SNR Izmir.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Izmir.	SNR Izmir.	NMR.

4.1.2.21.10. Allied air component command headquarters - Ramstein.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Ramstein.	SNR Ramstein.	NMR.

4.1.2.22. Organisation du traité de l'Atlantique Nord et Union européenne.

4.1.2.22.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

S-O.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
------	--	------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

4.1.2.22.2. Union européenne - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

4.1.2.22.3. Comité militaire auprès de l'union européenne - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		PCMUE.	MGA.	PCMUE.	MGA.
S-O.		Autorité de proximité.	DIR CAB PCMUE.	DIR CAB PCMUE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

4.1.2.23. Service interarmées des munitions.

4.1.2.23.1. Échelon central.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIR ADJ SIMU.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDD ou CDS.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

4.1.2.23.2. Établissements outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMIA.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou DL.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

4.1.2.23.3. Établissements principaux des munitions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF D'ÉTABLISSEMENT.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		CDE.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDE.	DIR SIMU.	CDE.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou CGMu.	CDE.	CDE.	DIR SIMU.

4.1.2.24. Centre d'audit des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRECTEUR.	MGA.	DIRECTEUR.	MGA.
COL.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	MGA.
LCL.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.
S-O.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.

4.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
MGA.	Major général des armées.	AIS/TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC.
MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	AIS/TDC 2.	55.
CPT EMA	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	50.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	NC1.	JYD.
CHEF DIV OI.	Chef division organisations internationales.	NC1.	JYP.
CHEF DIV REG.	Chef division régions.	NC1.	JYN.
CHEF DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
AD ABIDJAN.	Attaché de défense à Abidjan.	NC1.	JY28.
AD ABU DHABI.	Attaché de défense à Abu Dhabi.	NC1.	JY29.
AD ADDIS ABEBA.	Attaché de défense à Addis Abeba.	NC1.	JY30.
AD ALGER.	Attaché de défense à Alger.	NC1.	JY2.
AD ANTANANARIVO.	Attaché de défense à Antananarivo.	NC1.	JY31.
AD BAMAKO.	Attaché de défense à Bamako.	NC1.	JY32.
AD BANGKOK.	Attaché de défense à Bangkok.	NC1.	JY3.
AD BANGUI.	Attaché de défense à Bangui.	NC1.	JY33.
AD BERLIN.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD BEYROUTH.	Attaché de défense à Beyrouth.	NC1.	JY5.
AD BRAZZAVILLE.	Attaché de défense à Brazzaville.	NC1.	JY33.

AD BRUXELLES.	Attaché de défense à Bruxelles.	NC1.	JY35.
AD BUDAPEST.	Attaché de défense à Budapest.	NC1.	JY6.
AD BUENOS AIRES.	Attaché de défense à Buenos Aires.	NC1.	JY36.
AD CONAKRY.	Attaché de défense à Conakry.	NC1.	JY37.
AD COTONOU.	Attaché de défense à Cotonou.	NC1.	JY38.
AD DAKAR.	Attaché de défense à Dakar.	NC1.	JY39.
AD DJIBOUTI.	Attaché de défense à Djibouti.	NC1.	JY40.
AD DOHA.	Attaché de défense à Doha.	NC1.	JY10.
AD HANOÏ.	Attaché de défense à Hanoï.	NC1.	JY7.
AD KABOUL.	Attaché de défense à Kaboul.	NC1.	JY41.
AD KAMPALA.	Attaché de défense à Kampala.	NC1.	JY42.
AD KIEV.	Attaché de défense à Kiev.	NC1.	JY43.
AD KINSHASA.	Attaché de défense à Kinshasa.	NC1.	JY44.
AD LA HAYE.	Attaché de défense à La Haye.	NC1.	JY8.
AD LE CAIRE.	Attaché de défense au Caire.	NC1.	JY9.
AD LIBREVILLE.	Attaché de défense à Libreville.	NC1.	JY45.
AD LOME.	Attaché de défense à Lomé.	NC1.	JY46.
AD LONDRES.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
ADA LONDRES.	Attaché de défense adjoint à Londres.	NC1.	JY47.
AD MADRID.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD MEXICO.	Attaché de défense à Mexico.	NC1.	J53.
AD MOSCOU.	Attaché de défense à Moscou.	NC1.	J23.
AD N'DJAMENA.	Attaché de défense à N'Djamena.	NC1.	JY48.
AD NAIROBI.	Attaché de défense à Nairobi.	NC1.	JY49.
AD NEW DELHI.	Attaché de défense à New Delhi.	NC1.	JY50.
AD NIAMEY.	Attaché de défense à Niamey.	NC1.	JY51.
AD NOUAKCHOTT.	Attaché de défense à Nouakchott.	NC1.	JY19.
AD OTTAWA.	Attaché de défense à Ottawa.	NC1.	JY20.
AD OUAGADOUGOU.	Attaché de défense à Ouagadougou.	NC1.	JY52.
AD PEKIN.	Attaché de défense à Pékin.	NC1.	JY53.
AD PRETORIA.	Attaché de défense à Pretoria.	NC1.	J26.
AD RABAT.	Attaché de défense à Rabat.	NC1.	JY21.
AD ROME.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD TRIPOLI.	Attaché de défense à Tripoli.	NC1.	JY54.
AD TUNIS.	Attaché de défense à Tunis.	NC1.	JY55.
AD VIENNE.	Attaché de défense à Vienne.	NC1.	JY56.
AD WASHINGTON.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
AD YAOUNDE.	Attaché de défense à Yaoundé.	NC1.	JY23.
AD ZAGREB.	Attaché de défense à Zagreb.	NC1.	JY24.
CHEF REPREMIL.	Chef du bureau représentation militaire à l'étranger.	NC1.	J25.
CHEF REPETRAN.	Chef du bureau représentation des étrangers.	NC1.	J24.
CHEF UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.

OG CYBER.	Officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
CHEF CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
CHEF DIV EMPLOI.	Chef division emploi.	NC1.	JYU.
PREFET DPSN.	Préfet à la direction de la protection de la sécurité nationale.	NC1.	J49.
CHEF DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CHEF BGHOM.	Chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie.	NC1.	J10.
CDT EGI.	Commandant l'établissement géographique interarmées.	NC1.	J11.
CIH.	Commandant interarmées des hélicoptères	NC1.	JY12.
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	J51.
CHEF CICLO.	Chef du centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.	NC1.	HLB.
CDT CIAE.	Commandant le centre interarmées des actions sur l'environnement.	NC1.	MG0.
CDT EISOS.	Commandant l'équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.	NC1.	J15.
CISMF.	Chef du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.	NC1.	NLK.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	NC1.	JY11.
ADJT SCEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major plans.	NC1.	J13.
CHEF DIV PPE.	Chef de la division plans, programmation, évaluation.	NC1.	JYV.
CHEF DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
CHEF DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
CHEF CIADIOS.	Chef du centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.	NC1.	J35.
CHEF SP CMI.	Chef du secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.	NC1.	J36.
DIRECTEUR SEEAD.	Directeur du service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.	NC1.	J37.
SCEM RH.	Sous-chef d'état-major ressources humaines.	AIS.	58.
SCEM RH.	Sous-chef d'état-major ressources humaines.	NC1.	J19.
CHEF DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	JYS.

CHEF BORG.	Chef du bureau organisation.	NC1.	JYW.
CHEF BEMS.	Chef du bureau effectifs, masse salariale.	NC1.	JYY.
CHEF BRIA.	Chef du bureau réserves interarmées.	NC1.	JYX.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	AIS.	52.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	NC1.	JYB.
CHEF DIV MCO.	Chef de la division maintien en condition opérationnelle.	NC1.	JYR.
CHEF DIV PPS.	Chef de la division politique performance des soutiens.	NC1.	J20.
CHEF BUR INFRA.	Chef du bureau infrastructure.	NC1.	JYZ.
CHEF BPSO.	Chef du bureau politique du soutien aux opérations.	NC1.	JYI.
CHEF CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
ADJT COMITTPB.	Commissaire adjoint aux transports et travaux publics de bâtiment.	NC1.	J16.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
CONSCOM.	Conseiller communication du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYJ.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.
CDT QG.	Commandant le quartier général.	NC1.	JYK.
CHEF PPTS.	Chef du pôle pilotage transformation synthèse.	NC1.	JYG.
CHEF PSMP.	Chef du pôle stratégie militaire et prospective.	NC1.	J29.
DIRECTEUR INFO.	Directeur de l'information.	NC1.	J52.
AUM. CATHOLIQUE.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM MUSULMAN.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM PROTESTANT.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
DIRECTEUR CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
DIRECTEUR CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
SOUS-DIRECTEUR RED.	Sous directeur réflexion expérimentation développement.	NC1.	J34.
SOUS-DIRECTEUR DOC.	Sous-directeur doctrines.	NC1.	JYL.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.

COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	AIS.	W7.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LUA.
CEM EMIA-FE.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LU0.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	AIS.	YT.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	NC1.	BNB.
CDT SECOND.	Commandant en second du centre multimodal des transports.	NC1.	JY27.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519° GTM.	Commandant le 519e groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAB.
CDC EIS.	Chef de corps de l'école interarmées des sports.	NC1.	HAA.
CDT CSEM.	Chef de corps du centre sportif d'équitation militaire.	NC1.	HB0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	AIS.	S0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J55.
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J56.
SD EA/DIRCAM.	Sous-directeur espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.
SD SA/DIRCAM.	Sous-directeur surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J59.
CHEF CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
DIRNAV.	Directeur de la navigabilité.	NC1.	J93.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
SD REG/DIRNAV.	Sous-directeur réglementation de la direction de la navigabilité.	NC1.	J95.
CHEF BUR FORMEX.	Chef du bureau formation et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
D IRSEM.		AIS	35.

	Directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.		
D IRSEM.	Directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
DS.	Directeur scientifique de l'IRSEM.	NC1	NLI.
SG.	Secrétaire général de l'IRSEM.	NC1	NLJ.
JCE.	<i>Joint chief engineer.</i>	AIS.	YX.
JCE.	<i>Joint chief engineer.</i>	NC1.	QAC.
CHEF PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
CHEF CIAM.	Commandant du centre interarmées des munitions et explosifs.	NC1.	QAE.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J97.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	78.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMF.
CEMIA GABON	Chef d'état-major interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMB.
COMELEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	YZ.
COMELEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.
AIA SENEGAL.	Adjoint interarmées au Sénégal	NC1.	QAG.
CHEF GCO.	Chef du groupement de coopération opérationnelle.	NC1.	QAH.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.	Etat-major interarmées des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLB.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.

CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP N CAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP NOUCAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	AIS.	0Z.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEMIAZDS PARIS.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense de Paris.	NC1.	QD0.
CHEF CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
CONSCOM.	Conseiller communication du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIG.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.	Délégué militaire départemental de l'Essonne.	NC1.	D91.
DMD 92.	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.	NC1.	D92.
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.	NC1.	D93.
DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.		AIS.	5Z.

	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.		
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
CEMIA/ZDS SE.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Est.	NC1.	QH0.
CONSCOM SUD-EST.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drome.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute Loire.	NC1.	D43.
DMD 63.	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.	NC1.	D63.
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.
DMD 62.	Délégué militaire départemental du Pas de Calais.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	AIS.	5V.

OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes maritimes.	NC1.	D06.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 13.	Délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.	NC1.	D13.
DMD30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D66.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.	Délégué militaire départemental du Vaucluse.	NC1.	D84.
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse du sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
GAE ZDS SO.	Général adjoint engagements de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QGD.
CEMIA/ZDS SO.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Ouest.	NC1.	QI0.
EMIAZDSO CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMF.
EMIAZDSO CONSCOM.	Chef de la cellule communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
CDS ZDS SO.	Chef de service de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMO.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.
DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.

DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente Maritime.	NC1.	D17.
DMD 19.	Délégué militaire départemental de la Corrèze.	NC1.	D19.
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D64.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D65.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.	NC1.	D79.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.
DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	AIS.	6Z.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJB.
GAE ZDS EST.	Général adjoint engagements de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJS.
CEMIA/ZDS EST.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJC.
EMIAZDSE CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
EMIAZDSE CONS COM.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.
DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.

DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.
DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.
DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	AIS.	2Z.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
GAE ZDS OUEST.	Général adjoint engagement de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	A créer.
CEMIA/ZDS OUEST.	Chef de l'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QG0.
CONSCOM Ouest.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.

DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.
DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.
DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.
DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.
DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	National liaison representative.	AIS.	7A.
NLR.	National liaison representative.	NC1.	M110.
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	<i>Senior national representative</i> de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior national representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
SNR Monsanto.	<i>Senior national representative</i> de Monsanto.	NC1.	MWH.
NMR.	<i>National military representative.</i>	AIS.	7M.
NMR.	<i>National military representative.</i>	NC1.	MWJ.
CEM NMR MONS.	Chef d'état-major du <i>national military representative</i> de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du <i>national support element</i> de Mons.	NC1.	M101.

SNR Naples.	<i>Senior national representative de Naples.</i>	NC1.	M94.
NSE Naples.	Chef du <i>national support element</i> de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	<i>Senior national representative de Brunssum.</i>	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du <i>national support element</i> de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Heidelberg.	<i>Senior national representative de Heidelberg.</i>	NC1.	M95.
NSE Heidelberg.	Chef du <i>national support element</i> de Heidelberg.	NC1.	M97.
SNR Madrid.	<i>Senior national representative de Madrid.</i>	NC1.	M91.
NSE Madrid.	Chef du <i>national support element</i> de Madrid.	NC1.	M92.
SNR Lisbonne.	<i>Senior national representative de Lisbonne.</i>	NC1.	M103.
SNR Northwood.	<i>Senior national representative de Northwood.</i>	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	<i>Senior national representative de Izmir.</i>	NC1.	M108.
SNR Ramstein.	<i>Senior national representative de Ramstein.</i>	NC1.	MWV.
NSE Ramstein.	Chef du <i>national support element</i> de Ramstein.	NC1.	MWW.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	AIS.	7H.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	NC1.	M100.
ADJOINT REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	M98.
ADJOINT RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'Union européenne.	NC1.	M90.
PCMUE	Président du comité militaire de l'Union européenne.	NC1.	MWR.
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	AIS.	YU.
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	NC1.	YU0.
DIRECTEUR ADJOINT SIMU.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
COMFOR DJI/DL SIMU.	Commandant les forces françaises à Djibouti/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUN.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
DIR EPM Champagne-Picardie.		NC1.	YUH.

	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.		
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.
DIRECTEUR CAA.	Directeur du centre d'audit des armées.	AIS.	
DIRECTEUR CAA.	Directeur du centre d'audit des armées.	NC1.	JY25.
DIRECTEUR ADJOINT CAA.	Directeur adjoint du centre d'audit des armées.	NC1.	JY57.

5. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

5.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

5.1.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CABINET ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CFMT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef de cabinet adjoint.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de cabinet adjoint.	Chef de cabinet.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de cabinet adjoint.		Sous-chef PS.

5.1.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU SIRPAT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du SIRPAT.	

					Chef de cabinet.
S-O DU SIRPAT.		CDU ou équivalent.	Chef du SIRPAT.		Sous-chef PS.
S-O DES CENTRES NATIONAUX DE PRODUCTION D'IMAGES.			Manager national de la production image.	Manager national de la production image.	

5.1.1.2. Major général de l'armée de terre.

5.1.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre, quartier général et chargé de mission.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OSA MGAT ET DRH/CHANCELIER.		MGAT (NC1).	MGAT (TDC).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
CHARGÉ DE MISSION.		MGAT (NC1).	MGAT (AIS).		
COL.		OSA MGAT.	MGAT (AIS).		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		Sous-chef PS.

5.1.1.2.2. Mission pour la coordination de la réforme - terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de la MCR.	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de la MCR.	Chef de la MCR.	Sous-chef PS.

5.1.1.3. Sous-chef « performance - synthèse ».

5.1.1.3.1. Division « performance - synthèse ».

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PS.	MGAT.	Sous-chef PS.	MGAT.
COL.		Chef de bureau.	Sous-chef PS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

5.1.1.3.2. Musée de l'armée.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur du musée.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.

LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur du musée.	Directeur du musée.	Sous-chef PS.

5.1.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DELPAT.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.				DELPAT.	Sous-chef PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

5.1.1.4. Sous-chef « plans - programmes ».

5.1.1.4.1. Division « plans - programmes ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

5.1.1.4.2. Centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information de l'armée de terre, centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre, centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEURS CCSAT, CPSIAT, CRISAT.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		Chef de centre.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de centre.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de centre.		Sous-chef PS.

5.1.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Directeur adjoint SIMMAD.	Sous-chef PP.		
LCL.					

SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur adjoint SIMMAD.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur adjoint SIMMAD.		Sous-chef PS.

5.1.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Directeur SIAé.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur SIAé.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur SIAé.		Sous-chef PS.

5.1.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et nato helicopter management agency.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.		Sous-chef PS.

5.1.1.5. Sous-chef « emploi - soutien ».

5.1.1.5.1. Division « emploi - soutien ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef ES.	MGAT.	Sous-chef ES.	MGAT.
COL.		Chef de bureau.	Sous-chef ES.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef ES.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

5.1.1.5.2. Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Autorité d'emploi.	Sous-chef ES.	Sous-chef ES.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	Sous-chef ES.

5.1.1.5.3. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DU CMMAT.		Sous-chef ES.	MGAT.	Sous-chef ES.	MGAT.
COL.		Directeur du CMMAT.	Sous-chef ES.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Directeur du CMMAT.	Directeur du CMMAT.	Sous-chef ES.
SOUS-CHEFS DE MUSIQUE.				Directeur du CMMAT.	Sous-chef PS.
S-O SERVANT AU SEIN DES FORMATIONS MUSICALES.					

5.1.1.6. Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».

5.1.1.6.1. Colonel adjoint outre-mer et cellule de coopération bilatérale.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ OME.		OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
TC/TR/PN.			MGAT.		
COL.		Chef de la CCB.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.
S-O.					

5.1.1.6.2. Officiers de liaison terre, officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Espagne, en Italie en Grèce et en Turquie, comité « France, Italie, Pays-bas, Allemagne, Belgique et Luxembourg » et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.
S-O.				AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	Sous-chef PS.

5.1.1.6.3. Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » en Espagne et officiers insérés au sein de l'ace rapid reaction corps à Innsworth.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		<i>French Senior National</i>	OG RI - SOUTEX.		

LCL.		<i>Representative (SNR).</i>		
SLT/LTN/CNE/CDT.				<i>French Senior National Representative (SNR).</i>
S-O.		CDU ou équivalent.	<i>French Senior National Representative (SNR).</i>	Sous-chef PS.

5.1.1.6.4. Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » à Münster.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	Sous-chef PS.	

5.1.1.6.5. École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, centre d'entraînement, d'instruction et de préparation des missions de la base de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.	

5.1.1.6.6. Compagnie française d'assistance spécialisée.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur COFRAS.	Sous-chef PS.	

5.1.2. Section technique de l'armée de terre.

5.1.2.1. Section technique de l'armée de terre - portion centrale, le personnel détaché relevant du détachement d'appui à la numérisation de l'espace de bataille, du groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre et les renforts individuels.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.	Chef BPSA ou BPSIC pour les officiers de programme.	Chef de groupement.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de groupement.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Directeur de la STAT.

5.1.2.2. Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre et groupement de simulation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		Chef de groupement.	Directeur de la STAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de groupement.	Directeur de la STAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de groupement.	Directeur de la STAT.	

5.1.3. École polytechnique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de l'école.	MGAT.	Directeur de l'école.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.	

5.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

5.1.4.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
CHEF DE CABINET ET CPSA.			Général COMALAT.		
COL.					
LCL.		CEM.	CEM.	CEM.	Général COMALAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	CEM.		

5.1.4.2. Escadrille d'avions de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	Général COMALAT.	CEM.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CEM.		

5.1.4.3. Bureau enquête accident défense-air.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
COL.		Général directeur BEAD.	Général COMALAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint BEAD.	Général directeur BEAD.	Général directeur BEAD.	Général COMALAT.
S-O.					

5.1.4.4. 9e bataillon de soutien aéromobile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		CDC.	Général COMALAT.	CDC.	Général COMALAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CDC.	CDC.	Général COMALAT.
S-O.					

5.1.4.5. Base aérienne 107 - escadron de soutien technique aéromobile 2.060 « Yvelines ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT BA 107.	Général COMALAT.	CDT BA 107.	Général COMALAT.
S-O.		CDU BA 107.	CDT BA 107.		

5.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national France, bataillon de quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		REPFRANCE CRRE.	MGAT.	REPFRANCE CRRE.	MGAT.
CHEF DU DSN-FR ET CHEF DU BQG (LORSQU'IL EST FRANCAIS).					
COL.			REPFRANCE CRRE.		

LCL.		Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).			
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		FBH.	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.

5.1.6. Centre d'instruction des réserves parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		Commandant du CIRP.	MGAT.			
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.	Commandant du CIRP.	MGAT.	
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.	

5.1.7. Formations du génie de l'air.

5.1.7.1. Brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.			
COL.		Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.	CDT BAAMA.	MGAT.	
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.	

5.1.7.2. 25e régiment du génie de l'air.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.			
COL.		CDC.	CDT BAAMA.	CDT BAAMA.	MGAT.	
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	CDT BAAMA.	

5.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	

TC/TR/PN.		CDT COMLE.	MGAT.	CDT COMLE.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.

5.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur du CDEF.	MGAT.	Directeur du CDEF.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.

5.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

5.1.10.1. Service de la maintenance industrielle terrestre - direction.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
COL CHEFS DE DIVISION.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.		
COL.		Second adjoint au directeur SMITer.			
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
S-O.		Chefs de division.	Second adjoint au directeur SMITer.		

5.1.10.2. Centre de formation initiale militaire.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT le CFIM.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.
CDU DE LA COMPAGNIE DE FORMATION INITIALE MILITAIRE.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDT le CFIM.	Directeur adjoint SMITer.		
S-O auprès du CDU.		CDU.	Directeur adjoint SMITer.		

5.1.10.3. Bases de soutien du matériel, régiments du matériel.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS OU AUTORITÉ DE NIVEAU ÉQUIVALENT.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.		

5.1.10.4. Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF MICAM.	Chef BMCO.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE.					
S-O.		Chef MICAM.	Second adjoint au directeur SMITer.		

5.1.11. Direction générale de l'armement.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DGA.	MGAT.	DGA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	DGA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	DGA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

5.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central adjoint SSA.	MGAT.	Directeur central adjoint SSA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

5.1.13. Service des essences des armées.

5.1.13.1. Direction centrale et organismes rattachés.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central SEA.	MGAT.	Directeur central SEA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

5.1.13.2. Base pétrolière interarmées.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

5.1.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Directeur de l'ENSPM.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
Sous-chef PS.	Sous-chef « performance- synthèse » de l'EMAT.	AIS.	27.
Sous-chef ES.	Sous-chef « emploi - soutien » de l'EMAT. Sous-chef de musique.	AIS.	YO.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	5A.
MGAT.	Major général de l'armée de terre. (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	JZJ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	NC1.	JZI.
OSA MGAT.	Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre.	NC1.	JZF.
CDT DU QG.	Commandant du quartier général de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J79.
MCR Terre.	Chef de la mission de coordination de la réforme - terre.	NC1.	J87.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5B.
CAB/CEMAT.		NC1.	JZE.

	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. (officiers en TC / TR ou PN).		
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J91.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J83.
ADJ CHEF CAB.	Colonel adjoint au chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZA.
CHEF SIRPAT.	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.	NC1.	JZB.
CNPI.	Manageur national de la production image.	NC1.	M126.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT.	AIS.	5C.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	JZS.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT.	NC1.	J90.
CDB BPMR.	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'EMAT.	NC1.	JZ2.
CDB BPF.B.	Chef du bureau « programmation - finances - budget » de l'EMAT.	NC1.	JZK.
CDB BPIL.	Chef du bureau « pilotage » de l'EMAT.	NC1.	JZL.
CDB BORG.	Chef du bureau « organisation » de l'EMAT.	NC1.	JZM.
CDB BPES.	Chef du bureau « prospective - études - synthèse » de l'EMAT.	NC1.	JZN.
CDB CJ.	Chef de la cellule juridique de l'EMAT.	NC1.	JZP.
CDB BSI.	Chef du bureau « stationnement - infrastructure » de l'EMAT.	NC1.	J73.
DELPAT.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre.	NC1.	JZQ.
DIR.MUSEE.	Directeur du musée de l'armée.	NC1.	JZR.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi - soutien » de l'EMAT.	AIS.	5E.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi - soutien » de l'EMAT. (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	J67.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi - soutien » de l'EMAT.	NC1.	J89.
CDB BEMPL.	Chef du bureau « emploi » de l'EMAT.	NC1.	JZY.
CDB BSOUT.	Chef du bureau « soutien » de l'EMAT.	NC1.	JZZ.
CDB BAP.		NC1.	JZ1.

	Chef du bureau « affaires particulières » de l'EMAT.		
DGGN 3.	DGGN - cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	NC1.	
DGGN 2.	DGGN - commandant de la gendarmerie d'outre-mer.	NC1.	JZ3.
DGGN 1.	DGGN - chef du bureau de la défense.	NC1.	J85.
CMMAT.	Directeur du conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.	NC1.	M125.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT.	AIS.	5F.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT. (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	J77.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT.	NC1.	J88.
CHEF MCO.	Chef du maintien en condition opérationnelle des matériels de l'armée de terre.	NC1.	STE.
CDB BPSA.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'EMAT.	NC1.	J68.
CDB BPLANS.	Chef du bureau « plans » de l'EMAT.	NC1.	J69.
CDB BPSIC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'EMAT.	NC1.	J71.
CDB BMCO.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'EMAT.	NC1.	J72.
OCCAR.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.
SIMMAD.	Directeur adjoint de la SIMMAD.	NC1.	MWE.
SIAé.	Directeur de la SIAé.	NC1.	J78.
CPSIAT.	Directeur du CPSIAT.	NC1.	J74.
CCSAT.	Directeur du CCSAT.	NC1.	J75.
CRISAT.	Directeur du CRISAT.	NC1.	J76.
OG RI - SOUTEX	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».	AIS.	Y4.
OG RI - SOUTEX	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations » (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	M127.
OG RI - SOUTEX	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».	NC1.	M128.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.

ARRC Innsworth.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	M124.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT Etats-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
PC HRF Turquie.	Attaché de défense.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « ressource » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
CDB CCB.	Chef de la cellule de coopération bilatérale.	NC1.	J86.
Stagiaire Etats-Unis.	Attaché de défense.	NC1.	M74.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
COFRAS.	Autorité d'emploi.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CEIPM Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.
CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
OLT Espagne	Attaché de défense.	NC1.	STG.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre.	AIS.	W1.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	OI0.
GAM STAT.	Chef du groupement aéromobile de la STAT.	NC1.	OH0.
SD OR.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	NC1.	OHA.
SD EM.	Sous-directeur « études et méthodes ».	NC1.	OHB.
CDB PAC.	Chef du bureau « pilotage - activités - coordination ».	NC1.	OHC.
CHEF GPT AMFH.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».	NC1.	OHD.
CHEF GPT ART.	Chef du groupement « artillerie ».	NC1.	OHE.
CHEF GPT MA.	Chef du groupement « mob/agester ».	NC1.	OHF.
CHEF GPT RENS.	Chef du groupement « renseignement ».	NC1.	OHG.
CHEF GPT SCMI.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».	NC1.	OHH.
CHEF GPT AERO.	Chef du groupement « aéroporté ».	NC1.	OHJ.
CHEF GPT SIMUL.	Chef du groupement « simulation ».	NC1.	STF.
DA STAT.	Directeur adjoint de la STAT.	NC1.	OHK.
DG POLYTECHNIQUE.		AIS.	EX.

	Directeur général de l'école polytechnique.		
DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	KIC.
CDC ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KI0.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GWG.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
CEM COMALAT.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GWB.
DIR BEAD-AIR	Directeur du bureau « enquêtes - accidents - défense » - air.	NC1.	GWC.
CDC EAAT	Chef de corps de l'escadrille avions de l'armée de terre.	NC1.	QFJ.
CDC 9e BSAM.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile.	NC1.	MJQ.
CDC BA 107.	Chef de corps de la base aérienne 107.	NC1.	STI.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IHA.
CDC BQG-CRRE.	Chef de corps du bataillon de quartier général du CRRE.	NC1.	IHB.
CDC DSN-FR.	Chef de corps du détachement de soutien national - France.	NC1.	IH0.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes.	AIS.	W2.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HWB.
CEM CIRP.	Chef d'état-major du CIRP.	NC1.	HWA.
CDC CPES.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	NC1.	HW0.
CDC CPIS.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée.	NC1.	HX0.
CDC CPEOM.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	NC1.	HV0.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade	NC1.	GQB.

	aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air (officiers en TC/TR ou PN).		
SC INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure aéronautique » de la BAAMA.	NC1.	GQ0.
CDC 25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	AIS.	L5.
COMLE.	Commandant la légion étrangère (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HUA.
CEM COMLE.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère.	NC1.	HU0.
CDC 1er RE.	Chef de corps du 1er régiment étranger.	NC1.	AK0.
CDC 4e RE.	Chef de corps du 4e régiment étranger.	NC1.	CD0.
CDC GRLE.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère.	NC1.	MM0.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces.	AIS.	DF.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GRA.
CDC CDEF DAD.	Chef de corps du centre de doctrine d'emploi des forces et chef de la division appui documentation.	NC1.	GR0.
ADJ CDT CDEF.	Adjoint au commandant du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRB.
CHEF DDO.	Chef de la division « doctrine ».	NC1.	GRC.
CHEF DREX.	Chef de la division « recherche retour d'expérience ».	NC1.	GRE.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	AIS/TDC2.	MZ.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IQC.
DA SMITER.	Directeur adjoint du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQR.
SA SMITER.	Second adjoint au directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQV.
CDT CFIM.	Commandant du centre de formation initiale militaire.	NC1.	IQW.
CDC 2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
CDC 3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
CDC 4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
CDC 5e BSMAT.		NC1.	CG0.

	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.		
CDC 6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
CDC 7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.
CDC 8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
CDC 12e BSMAT.	Chef de corps de la 12e base de soutien du matériel.	NC1.	DG0.
CDC 13e BSMAT.	Chef de corps de la 13e base de soutien du matériel.	NC1.	DJ0.
CDC 15e BSMAT.	Chef de corps de la 15e base de soutien du matériel.	NC1.	DN0.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	AIS.	23.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA. (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IJB.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	NC1.	IJ0.
SD COA.	Sous-directeur de la conduite des opérations d'armement.	NC1.	IJA.
SD AP.	Sous-directeur « Asie - Pacifique ».	NC1.	IJD.
SD AMO.	Sous-directeur « Afrique - Moyen-Orient ».	NC1.	IJE.
DA DS et CHEF SASF.	Directeur adjoint de la direction « stratégie » et chef du service d'architecture des systèmes de forces.	NC1.	IJF.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.
DIR UM HELI.	Directeur de l'unité de management « opération d'armement hélicoptères ».	NC1.	IJH.
DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
CHEF SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de DGA « maîtrise NRBC ».	NC1.	IJN.
DIR DGA - TT.	Directeur de DGA « techniques terrestres ».	NC1.	IJP.
DIR DGA - MI.	Directeur de DGA « maîtrise de l'information ».	NC1.	IJQ.
DIR DGA - EV/I.	Directeur de DGA « Essais en vol » - Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de DGA « Essai de missiles ».	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.

SD EA.	Sous-directeur « Europe - Amérique du Sud ».	NC1.	IJY.
DIR DGA - IP.	Directeur de DGA « ingénierie des projets ».	NC1.	IJZ.
DIR SCA.	Directeur du service centralisé des achats.	NC1.	STB.
CHEF BPMA.	Chef du bureau des personnels militaires des armées.	NC1.	STC.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées (officiers en TC / TR ou PN).	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.
DIR DELPIA.	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.	NC1.	KH0.
DIR LSEA	Directeur du laboratoire du service des essences des armées.	NC1.	NN0.
DA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.
CDC RMED	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BWO.
CDC CMA VINCENNES	Chef de corps du centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Vincennes.	NC1.	HKY.
CDC CMA MONTHLERY	Chef de corps du centre médical des armées - Montléry.	NC1.	HLE.
CDC CMA ANGERS	Chef de corps du centre médical des armées - Angers.	NC1.	HLF.
CDC CMA CREIL	Chef de corps du centre médical des armées - Creil.	NC1.	HLG.
CDC CMA ISTRES	Chef de corps du centre médical des armées - Istres.	NC1.	HLH.
CDC CMA CLERMONT FERRAND	Chef de corps du centre médical des armées - Clermont-Ferrand.	NC1.	HLM.
CDC CMA CAZAUX	Chef de corps du centre médical des armées - Cazaux.	NC1.	HLN.
CDC CMA ANGOULEME	Chef de corps du centre médical des armées - Angouleme.	NC1.	HLP.
CDC CMA GAP	Chef de corps du centre médical des armées - Gap.	NC1.	HLQ.
CDC CMA Paris	Chef de corps du centre médical des armées - Paris.	NC1.	HLR.
CDC CMA TOULON	Chef de corps du centre médical des armées - Toulon.	NC1.	HLS.
CDC CMA VERSAILLES	Chef de corps du centre médical des armées de Paris - Île de France - Versailles.	NC1.	HLT.
CDC CMA SAINT CHRISTOL	Chef de corps du centre médical des armées - Saint-Christol.	NC1.	HLU.
CDC CMA PHALSBOURG		NC1.	HLV.

	Chef de corps du centre médical des armées - Phalsbourg.		
CDC CMA RENNES	Chef de corps du centre médical des armées - Rennes.	NC1.	HLW.
CDC CMA TOULOUSE	Chef de corps du centre médical des armées - Toulouse.	NC1.	HLX.
CDC CMA VERDUN	Chef de corps du centre médical des armées - Verdun.	NC1.	HLZ.
CDC CESPAS	Chef de corps du centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	NC1.	HOC.
CDC CMIA EFS	Chef de corps du centre médical interarmées des éléments français au Sénégal.	NC1.	HOD.
CDC CMIA ANTILLES-GUADELOUPE	Chef de corps du centre médical interarmées Antilles-Guadeloupe.	NC1.	HOE.
CDC CMIA ANTILLES-MARTINIQUE	Chef de corps du centre médical interarmées Antilles-Martinique.	NC1.	HOF.
CDC DIASS FFDJ CMIA	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - centre médical interarmées.	NC1.	HOG.
CDC CMIA FFEAU	Chef de corps du centre médical interarmées des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	HOH.
CDC CMIA FFG	Chef de corps du centre médical interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	HOI.
CDC CMIA GUYANE CAYENNE	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Cayenne.	NC1.	HOJ.
CDC CMIA GUYANE KOUROU	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Kourou.	NC1.	HOK.
CDC CMIA GUYANE SJM	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Saint Jean du Maroni.	NC1.	HOL.
CDC CMIA REUNION - SAINT DENIS	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Saint-Denis.	NC1.	HOM.
CDC CMIA REUNION - SAINT PIERRE	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Saint-Pierre.	NC1.	HON.
CDC CMIA REUNION - MAYOTTE	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Mayotte.	NC1.	HOO.
CDC CMIA NOUVELLE-CALÉDONIE	Chef de corps du centre médical interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	HOP.
CDC CMIA TAHITI	Chef de corps du centre médical interarmées Tahiti.	NC1.	HOQ.
CDC CMIA EFS DAKAR	Chef de corps du centre médical interarmées des éléments français au Sénégal - Dakar	NC1.	HOR.
CDC DIASS EAU	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées - Émirats arabes unis.	NC1.	HOS.

CDC DIASS GABON	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées - Gabon	NC1.	HOT.
CDC INSP GEN SSA	Chef de corps de l'inspection générale du service de santé des armées.	NC1.	HOU.
CDC ISSA	Chef de corps de l'inspection du service de santé des armées - Paris Val-de-Grâce.	NC1.	HOV.
CDC EPPA	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - Toulon.	NC1.	LY0.
CDC EPPA ELEVES	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - élèves.	NC1.	LYA.
CDC BLRH BORDEAUX	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Bordeaux.	NC1.	MDA.
CDC ESA LYON	Chef de corps de l'école de santé des armées - Lyon.	NC1.	ME0.
CDC BLRH LYON	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Lyon.	NC1.	MEA.
CDC HIA BEGIN	Chef de corps hôpital d'instruction des armées - Begin.	NC1.	ND0.
CDC BLRH BEGIN	Chef de corps bureau local des ressources humaines - Begin.	NC1.	NDA.
CDC HIA DESGENETTES	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Desgenettes.	NC1.	NE0.
CDC HIA LAVERAN	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Laveran.	NC1.	NF0.
CDC BLRH MARSEILLE	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Marseille.	NC1.	NFA.
CDC HIA LEGUEST	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Legouest.	NC1.	NG0.
CDC HIA PERCY	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Percy.	NC1.	NH0.
CDC BLRH PERCY	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Percy.	NC1.	NHA.
CDC HIA ROBERT PICQUE	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Robert Pique.	NC1.	NI0.
CDC HIA VAL-DE-GRÂCE	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Val-de-Grâce.	NC1.	NJ0.
CDC BLRH VDG	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Val-de-Grâce.	NC1.	NJA.
CDC BLRH ORLÉANS	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Orléans.	NC1.	QKA.
CDC BLRH BRETIGNY	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Bretigny.	NC1.	QL0.
CDC CMA COETQUIDAN		NC1.	QM0.

	Chef de corps du centre médical des armées - Coëtquidan.		
CDC CMA LILLE	Chef de corps du centre médical des armées - Lille.	NC1.	QNP.
CDC CMA BESANCON	Chef de corps du centre médical des armées - Besançon.	NC1.	QNQ.
CDC CMA METZ	Chef de corps du centre médical des armées - Metz.	NC1.	QNR.
CDC CMA CARCASSONNE	Chef de corps du centre médical des armées - Carcassonne.	NC1.	QNS.
CDC CMA CHAUMONT	Chef de corps du centre médical des armées - Chaumont.	NC1.	QNT.
CDC CMA EPINAL	Chef de corps du centre médical des armées - Epinal.	NC1.	QNU.
CDC CMA NIMES	Chef de corps du centre médical des armées - Nîmes.	NC1.	QNV.
CDC CMA POITIERS	Chef de corps du centre médical des armées - Poitiers.	NC1.	QNW.
CDC CMA SOLENZARA	Chef de corps du centre médical des armées - Solenzara.	NC1.	QNX.
CDC CMA VALENCE	Chef de corps du centre médical des armées - Valence.	NC1.	QNY.
CDC CMA BREST	Chef de corps du centre médical des armées - Brest.	NC1.	QNZ.
CDC CMA VILLACOUBLAY	Chef de corps du centre médical des armées - Villacoublay.	NC1.	RA0.
CDC CMA BORDEAUX	Chef de corps du centre médical des armées - Bordeaux.	NC1.	RAA.
CDC CMA BELFORT	Chef de corps du centre médical des armées - Belfort.	NC1.	RAB.
CDC CMA BOURGES	Chef de corps du centre médical des armées - Bourges.	NC1.	RAC.
CDC CMA BRIVE LA GAILLARDE	Chef de corps du centre médical des armées - Brive la Gaillarde.	NC1.	RAD.
CDC CMA CALVI	Chef de corps du centre médical des armées - Calvi.	NC1.	RAE.
CDC CMA CHARLEVILLE MEZIERES	Chef de corps du centre médical des armées - Charleville Mézières.	NC1.	RAF.
CDC CMA CHERBOURG	Chef de corps du centre médical des armées - Cherbourg.	NC1.	RAG.
CDC CMA COLMAR	Chef de corps du centre médical des armées - Colmar.	NC1.	RAH.
CDC CMA DIJON	Chef de corps du centre médical des armées - Dijon.	NC1.	RAI.
CDC CMA DRAGUIGNAN	Chef de corps du centre médical des armées - Draguignan.	NC1.	RAJ.
CDC CMA EVREUX	Chef de corps du centre médical des armées - Evreux.	NC1.	RAK.
CDC CMA GRENOBLE	Chef de corps du centre médical des armées - Grenoble.	NC1.	RAL.
CDC CMA LA VALBONNE		NC1.	RAM.

	Chef de corps du centre médical des armées - La Valbonne.		
CDC CMA LYON	Chef de corps du centre médical des armées - Lyon.	NC1.	RAN.
CDC CMA MARSEILLE	Chef de corps du centre médical des armées - Marseille.	NC1.	RAP.
CDC CMA MONTAUBAN	Chef de corps du centre médical des armées - Montauban.	NC1.	RAR.
CDC CMA MONT-DE-MARSAN	Chef de corps du centre médical des armées - Mont-de-Marsan.	NC1.	RAQ.
CDC CMA MOURMELON	Chef de corps du centre médical des armées - Mourmelon.	NC1.	RAS.
CDC CMA NANCY	Chef de corps du centre médical des armées - Nancy.	NC1.	RAT.
CDC CMA ORLÉANS	Chef de corps du centre médical des armées - Orléans.	NC1.	RAU.
CDC CMA PAU	Chef de corps du centre médical des armées - Pau.	NC1.	RAV.
CDC CMA ROCHEFORT	Chef de corps du centre médical des armées - Rochefort.	NC1.	RAW.
CDC CMA SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Chef de corps du centre médical des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	RAX.
CDC CMA STRASBOURG	Chef de corps du centre médical des armées - Strasbourg.	NC1.	RAY.
CDC CMA TOURS	Chef de corps du centre médical des armées - Tours.	NC1.	RAZ.
CDC DIASS ANTILEES	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des Antilles.	NC1.	S10.
CDC SAMHA LIMOGES	Chef de corps du service des archives médicales hospitalières des armées.	NC1.	S11.
CDC BCAPMSSA TOULON	Chef de corps du bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.	NC1.	S12.
CDC BLRH BREST	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Brest	NC1.	SS0.
CDC CENT TRAIT INFO MED	Chef de corps du centre d'entraînement de l'information médicale.	NC1.	SS4.
CDC CENT TRANSF SANG ARMÉES	Chef de corps du centre de transfusion sanguine des armées.	NC1.	SS5.
CDC SERV PROT RADIO ARMÉES	Chef de corps du service de protection radiologique des armées.	NC1.	SS6.
CDC DCSSA	Chef de l'organisme de la direction centrale du service de santé des armées.	NC1.	SS8.
CDC EVDG	Chef de corps de l'école du Val de Grâce.	NC1.	SS9.
CDC EVDG ELEVES	Chef de corps de l'école du Val de	NC1.	STH.

	Grâce - élèves.		
CDC HIA CLERMONT TONNERRE	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Clermont Tonnerre - Brest.	NC1.	SSA.
CDC HIA SAINT-ANNE	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Saint-Anne - Toulon.	NC1.	SSB.
CDC ECRSA CHARTRES	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Chartres.	NC1.	SSC.
CDC ECRSA MARSEILLE	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Marseille	NC1.	SSD.
CDC ECRSA VITRY MAROLLES	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire - Vitry Marolles.	NC1.	SSE.
CDC ECMSSA	Chef de corps de l'établissement central des matériels du service de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSF.
CDC INS RECH BIOMED ARMÉES IRBA	Chef de corps de l'institut de recherche biomédicale des armées.	NC1.	SSI.
CDC PHARM CENT ARMÉES	Chef de corps de la pharmacie centrale des armées.	NC1.	SSJ.
CDC DAPSA ORLÉANS	Chef de corps de la direction des approvisionnement de produits de santé des armées.	NC1.	SSK.
CDC DRSSA LYON	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Lyon.	NC1.	SSL.
CDC DRSSA METZ	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Metz.	NC1.	SSM.
CDC DRSSA SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	SSN.
CDC DRSSA BORDEAUX	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Bordeaux.	NC1.	SSP.
CDC DRSSA BREST	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Brest.	NC1.	SSQ.
CDC DRSSA TOULON	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Toulon.	NC1.	SSR.
CDC DIASS REUNION	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Réunion.	NC1.	SSS.
CDC DIASS DJIBOUTI	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Djibouti.	NC1.	SST.
CDC DIASS NLE-CALÉDONIE	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des	NC1.	SSU.

	armées Nouvelle-Calédonie.		
CDC DIASS POLYNÉSIE	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Polynésie.	NC1.	SSV.
CDC DIASS GUYANE	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Guyane.	NC1.	SSX.
CDC HMC BOUFFARD	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - hôpital médico-chirurgical Bouffard.	NC1.	SSY.
CDC BLRH TOULON	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Toulon.	NC1.	ST0.
CDC BLRH METZ	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Metz.	NC1.	STA.

6. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

6.1. Tableau relatif aux circuits.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
CEM/CCRH/CAI/CCPB/CPO.		GIAT.	IAT.	GIAT.	IAT.
COL.		CEM/CCRH.	IAT.	CEM/CCRH.	IAT.
LCL.		CEM/CCRH/CAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CAI/CCPB.	IAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/CCRH/CAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CAI/CCPB.	IAT.
S-O.		CEM/CPRH.	CEM.	CEM.	IAT.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	
NC1 IAT GEN INSPECT.	NC1 IAT général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
NC1 IAT CEM.	NC1 IAT CEM.	NC1.	NMB.
NC1 IAT CHEF CELLULE RH.	NC1 IAT chef de la cellule RH.	NC1.	NMH.
NC1 IAT CHEF CAI.	NC1 IAT chef cellule audit interne.	NC1.	NMN.
NC1 IAT CHEF CPB.	NC1 IAT chef cellule performance budgétaire.	NC1.	NMJ.

7. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

7.1.1.1. État-major.

7.1.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONS COM.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CNE/LTN.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.

7.1.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COL CHEF DIV.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
OFFICIERS TR.	CHEF DIV.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COLONEL CM - SGEM - OPEX 2X6M.		CEM CFT.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.

7.1.1.1.3. Autres militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CHEF DIV.	CEM CFT.
S-O.		ADJ CHEF DE DIV.	CDC EM.	CDC EM.	CEM CFT.

7.1.1.2. 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV AÉRO.	COMFT.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.

7.1.1.3. 132e bataillon cynophile de l'armée de terre et 2e régiment de dragons.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.	CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV EMPLOI.	CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	CHEF DIV EMPLOI.	CDC.	CHEF DIV EMPLOI.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV EMPLOI.

7.1.1.4. 785e compagnie de guerre électronique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT D'UNITÉ		CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
SLT/LTN/CNE.		CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
S-O.		CDU.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.

7.1.1.5. Officiers affectés au commandement français maritime force.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFFICIER TR.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.
LIEUTENANT-COLONEL.			COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.
COMMANDANT.			COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFRMARFOR.

7.1.1.6. Officiers affectés à la cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF CINRBC.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CINRBC.	CEM CFT.	CHEF CINRBC.	CEM CFT.
S-O.		CHEF CINRBC.	CDC EM.	CHEF CINRBC.	CEM CFT.

7.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL, COMMANDANT LE QG DU CRR-FR.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GÉNÉRAUX.		COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
AM - CONS COM - CDB - CONS JUR - AC.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
OFFICIERS TR/PN.	CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHARGÉS DE MISSION.			COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.

		CEM QG CRR-Fr.			
CHEF G4.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHEF G8.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	CHEF DIVISION	COM QG CRR-Fr.
S-O.		CHEF DE SERVICE.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	COM QG CRR-Fr.

7.1.3. État-major de force n° 1 et n° 3.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMEMF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GENERAUX DIRECTEMENT SUBORDONNES.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONELS DIRECTEMENT SUBORDONNES.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
CCAB.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.
CEM.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMEMF.	CEM.	COMEMF.
S-O.		SCEM/CDIV.	CEM.	CEM.	COMEMF.

7.1.4. 1re brigade mécanisée.

7.1.4.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.

S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.
------	--	------	------	------	----------

7.1.4.2. Régiments et centre de formation initiale militaire de Dieuze.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.5. Brigade logistique n° 1.

7.1.5.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COM BL.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CEM.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDT CFIM.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM BL.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COM BL.

7.1.5.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COM BL.

7.1.6. 2e brigade blindée.

7.1.6.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.6.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.7. 3e brigade mécanisée.

7.1.7.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL .		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB	CEM	CEM.	COMBRIG.

7.1.7.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.7.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.7.4. Batterie de renseignements rattachée au 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CDB RENS.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.7.5. Centre de formation initiale des militaires d'Angoulême.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.7.6. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.8. 6e brigade légère blindée.

7.1.8.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL .		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.8.2. *Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.8.3. *Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment étranger de cavalerie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.8.4. *Batterie de renseignements rattachée au 3e régiment d'artillerie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.8.5. *Centre de formation militaire initiale de Fréjus.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.8.6. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.9. 7e brigade blindée.

7.1.9.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.9.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SOUS-OFFICIERS		CDU.	CEM BRIG.	CEM.	COMBRIG.

7.1.9.3. Centres de formation militaire initiale des militaires de Verdun et Carpiagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.

CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.9.4. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.10. 9e brigade d'infanterie de marine.

7.1.10.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR/1er NOTATEURS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.10.2. 9e compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.10.3. Batterie de renseignements de brigade rattachée au 11e régiment d'artillerie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.

S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.
------	--	------	------	------	----------

7.1.10.4. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au régiment d'infanterie de chars de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.10.5. Centre de formation initiale des militaires de Coëtquidan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.10.6. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.11. 11e brigade parachutiste.

7.1.11.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJINT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.11.2. Régiments et école des troupes aéroportées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.12. 27e brigade d'infanterie de montagne.

7.1.12.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM CONSERVATEUR MUSEE.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.12.2. Compagnie de commandement et de transmissions de montagne rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

7.1.12.3. Batterie de renseignements rattachée au 93e régiment d'artillerie de montagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.

OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.12.4. Centre de formation initiale des militaires de GAP.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.12.5. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.12.6. École militaire de haute montagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		COM GMHM CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.13. Brigade franco-allemande.

7.1.13.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COLONEL ADJOINT.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CDC EM/BFA (CHEF G3).		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA.	COMFT.
COLONEL.					
AMAJT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM BFA.	COL ADJ BFA AIS.	CEM.	COL ADJ BFA AIS.
OFFICIERS TR.		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM BFA.		CHEF G3.	COL ADJ BFA.

			COL ADJ BFA AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM BFA.	COL ADJ BFA AIS.	CHEF G3.	COL ADJ BFA.
S-O.		CDB.	CEM.	CHEF G3.	COL ADJ BFA.

7.1.13.2. Régiments français.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COL ADJ BFA AIS.	CDC.	COL ADJ BFA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COL ADJ BFA AIS.	CDC.	COL ADJ BFA.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COL ADJ BFA.

7.1.14. Brigade des forces spéciales terre.

7.1.14.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.14.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.14.3. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.15. Brigade de renseignement.

7.1.15.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.15.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.16. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

7.1.16.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.

OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

7.1.16.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

7.1.17. Commandement des centres de préparation des forces.

7.1.17.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LE CCPF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COL ADJ.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
CEM.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.
AMAJINT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
COLONEL.		CEM.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMCPF.

7.1.17.2. Formations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CHEF CNCLIA.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
TR.	CDC.	COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CHEF DET CEITO.	CEM CPF.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.
CHEF DET GAM.	CEM CPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.
COLONEL.		CDC.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 8e RPIMa/CEITO.	CHEF CEITO.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 13e BCA/GAM.	CHEF GAM	CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMCPF.
S-O GAM.		CHEF GAM.	CDC 13eBCA.	CDC 13eBCA.	COMCPF.

7.1.18. Organismes outre-mer et étranger.

7.1.18.1. Détachement terre - 33e régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP ANTILLES.	COMFT.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	CDC.	COMSUP ANTILLES.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP ANTILLES.

7.1.18.2. 9e régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP GUYANE.	COMFT.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP GUYANE.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP GUYANE.	CDC.	COMSUP GUYANE.
SOUS-OFFICIERS.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP GUYANE.

7.1.18.3. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

7.1.18.4. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.

S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.
------	--	------	------	------	---------

7.1.18.5. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

7.1.18.6. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMIA.	CDC.	COMIA.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMIA.

7.1.18.7. 5e régiment interarmes d'outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

7.1.18.8. 6e bataillon d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

7.1.18.9. Mission logistique de Douala.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CHEF DE DÉTACHEMENT.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DET.	COMFOR.	CHEF DET.	COMFOR.
S-O.		CHEF DET.	COMFOR.	CHEF DET.	COMFOR.

7.1.18.10. 3e régiment étranger d'infanterie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

7.1.18.11. 13e demi-brigade de la légion étrangère.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	Code.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC1.	CA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS NON TDC2.	A1.
CFT DIV EMP.	CFT division EMPLOI.	NC1.	GSG.
CFT DIV AERO.	CFT division AÉROMOBILITÉ.	NC1.	GSH.
CFT DIV LOGISTIQUE.	CFT division LOGISTIQUE.	NC1.	GSJ.
CFT DIV MAI.	CFT division MAINTENANCE.	NC1.	GSK.
CFT DIV PREPA OPS.	CFT division PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE.	NC1.	GSE.
CFT DIV RENS.	CFT division RENSEIGNEMENT.	NC1.	GSC.
CFT DIV COORD SYNTH.	CFT Division COORDINATION SYNTHÈSE.	NC1.	GS0.
CFT DIV EMOT.	CFT Division ETAT-MAJOR OPERATIONNEL TERRE.	NC1.	GSF.
CFT DIV SIC AC.	CFT Division SIC ET APPUI AU COMMANDEMENT.	NC1.	GSD.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (ÉTAT-MAJOR).	NC1.	GSA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSB.

COMFT.	Général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSM.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSN.
CFT DIV AERO.	Chef de la division AÉROMOBILITÉ .	AIS NON TDC2.	DA.
CFT DIV AERO.	Chef de la division AÉROMOBILITÉ TC/TR.	NC1.	GSQ.
1er RHC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	AO0.
3e RHC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	BT0.
5e RHC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	CI0.
CFT DIV EMP.	Chef de la division EMPLOI.	AIS NON TDC2.	DE.
CFT DIV EMP.	Chef de la division EMPLOI TC/TR.	NC1.	GSP.
2e RD.	Chef de corps du 2e régiment de dragons.	NC1.	BD0.
132e BCAT.	Chef de corps 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CFT division SIC ET APPUI AU COMMANDEMENT 1er notateur 785e CGE.	NC1.	GSO.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR.	AIS non TDC2.	AR.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR TC/TR.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-FR.	Chef d'état-major de QG CRR-FR.	NC1.	HYB.
S/CEM RLS	Sous-chef d'état-major « <i>real life support</i> » (chef de division).	NC1.	HYC.
CHEF DIV OPS.	Chef de la division opérations.	NC1.	HYD.
ADJ CHEF DIV CSS.	Adjoint au chef de la division « combat support service » (chef de division).	NC1.	HYE.
ADJ CHEF DIV RSC TRG.	Adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).	NC1.	HYF.
CRR FR PLUS 1.	Corps de réaction rapide France plus un.	NC1.	HYH.
CRR-FR.	Corps de réaction rapide France.	NC1.	HY0.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	AIS.	F1.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1 TC/TR.	NC1.	LOA.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOG.
CEMEMF1.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	NC1..	LOB.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	AIS.	F3.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQA.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3 TC/TR.	NC1	LQG.
CEMEMF3.	Chef d'état-major de l'EMF3.	NC1.	LQB.
CEMEMF3.	Chef d'état-major de l'EMF3.	NC1.	LQ0.
SCEM/CDIV.	Sous-chef d'état-major.	NC1.	LQX.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	AIS TDC2.	M1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AEA.

COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	AEB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AE0.
1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
1er RT.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
1er RS.	Chef de corps du 1er régiment de Spahis.	NC1.	BR0.
402e RA.	Chef de corps du 402e régiment d'artillerie.	NC1.	FG0.
11e RAMA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie de marine.	NC1.	AH0.
3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du Génie.	NC1.	BR0.
CFIM Dieuze.	Chef de corps du CFIM de Dieuze.	NC1.	BZ0.
COM FT.	Commandant les forces terrestres.	TDC1.	CA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	AIS / TDC 2.	L1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	NC1.	ADA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique TC/TR.	NC1.	ADB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade logistique.	NC1.	AD0.
121e RT.	Chef de corps du 121e régiment du train.	NC1.	FC0.
503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NC1.	FL0.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	CB0.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	AIS/TDC2.	B2.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée TC/TR.	NC1.	BBA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	NC1.	BBB.
CEM.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
16e BC.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.
RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée. AIS	AIS/TDC2.	M3.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	BOB.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée.	NC1.	BOA.
CEM.	Chef d'état-major de la 3e BM.	NC1.	BO0.
CDC 1er RIMA.	Chef de corps du 1er RIMA.	NC1.	AR0.
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e RI.	NC1.	EZ0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e RI.	NC1.	FD0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e RG.	NC1.	ED0.

CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e RAA.	NC1.	EX0.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	AIS/TDC2.	B6.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée TC/TR.	NC1.	CNA.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CNB.
CEM.	Chef d'état-major de la 6e BLB.	NC1.	CN0.
CDC 2e REI.	Chef de corps du 2e REI.	NC1.	BF0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e RIMa.	NC1.	DV0.
CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er REC.	NC1.	AL0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e RAMa.	NC1.	BP0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er REG.	NC1.	AM0.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée AIS.	AIS/TDC2.	B7.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée TC/TR.	NC1.	CSA.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée.	NC1.	CSB.
CEM.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
152e RI.	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.	NC1.	FF0.
1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs.	NC1.	AA0.
4e RD.	Chef de corps du 4e régiment de dragons.	NC1.	AB0.
1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AG0.
8e RA.	Chef de corps du 8e régiment d'artillerie.	NC1.	CW0.
54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ES0.
19e RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine AIS.	AIS/TDC2.	B9.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine.	NC1.	DAA.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine TC/TR.	NC1.	DAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 9e brigade légère blindée de marine	NC1.	DA0.
CDC 2 RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de Marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3 RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de Marine.	NC1.	BU0.
CDC11 RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de Marine.	NC1.	DF0.
CDC 6 RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie chars de Marine.	NC1.	NW0.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste AIS.	AIS/TDC2.	BP.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DDB.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste TC/TR.	NC1.	DDA.
CEM.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.

CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RPIMA.	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BX0.
CDC 8e RPIMA.	Chef de corps du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.
CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
CDC ETAP.	Chef de corps de l'école des troupes aéroportées.	NC1.	MF0.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne AIS.	AIS/TDC2.	BI.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (CAB).	NC1.	EAA.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne TC/TR.	NC1.	EAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
4e RCH.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
EMHM.	Chef de corps de l'école militaire de haute montagne.	NC1.	LS0.
COL ADJ BFA AIS.	Colonel français adjoint au commandant la brigade franco-allemande.	AIS/TDC2.	BF.
COL ADJ BFA.	Colonel français adjoint au commandant la brigade franco-allemande.	NC1.	QAA.
CEM BFA.	Chef d'état-major de la brigade franco-allemande.	NC1.	QAO.
CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
CDC 110 RI.	Chef de corps du 110e régiment d'infanterie.	NC1.	FB0.
CDC 3°RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre AIS.	AIS/TDC2.	AI.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre TC+TR.	NC1.	AIA.

COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIC.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIB.
1er RPIMA.	Chef de corps du 1er RPIMA.	NC1.	AU0.
13e RDP.	Chef de corps du 13e RDP.	NC1.	DL0.
4e RHFS.	Chef de corps du 4e RHFS.	NC1.	IB0.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement AIS.	AIS/TDC2.	BR.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau des officiers en TC/TR.	NC1.	PTA.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau officiers EM particulier.	NC1.	BR1.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	NC1.	PT0.
2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0.
44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement AIS.	AIS/TDC2.	BT.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement TC/TR.	NC1.	GBA.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GBB.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GB0.
28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces AIS.	AIS TDC2.	H2.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces.	NC1.	HFB.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces TC/TR.	NC1.	HFC.
CEM.	Chef d'état-major (PN).	NC1.	HFA.
CEPC.	Chef de corps du CEPC.	NC1.	OM0.
CENTAC.	Chef de corps du CENTAC.	NC1.	HF0.
CENZUB.	Chef de corps du CENZUB.	NC1.	HG0.

CEB.	Chef de corps du CEB.	NC1.	HC0.
CNCIA.	Chef de la CNCIA premier notateur.	NC1.	HFE.
17e GA.	Chef de corps du 17e GA.	NC1.	DR0.
1er RCA.	Chef de corps du 1er RCA.	NC1.	AI0.
8e RPIMA/CEITO.	Chef de corps du 8e RPIMa (PN du personnel du CEITO).	NC1.	GZ1.
13e BCA - GAM.	Chef de corps 13e BCA (PN du personnel du GAM).	NC1.	DIA.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS NON TDC2.	7S.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des FAZSOI.	AIS NON TDC2.	7I.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des FAZSOI.	NC1.	BLA.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les FFDj.	AIS NON TDC2.	7D.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les FFDj.	NC1.	GPD.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des FANC.	AIS NON TDC2.	7N.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des FANC.	NC1.	NXA.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS NON TDC2.	7Z.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française.	AIS NON TDC2.	7P.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française TC/TR.	NC1.	PPA.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS NON TDC2.	7G.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CME.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	AIS NON TDC2.	AU.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
006BIMA.	Chef de corps du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
RIMaP NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
5e RIAOM.	Chef de corps du 5e RIAOM.	NC1.	CJO.
2°RPIMa.	Chef de corps du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine - Pierrefonds.	NC1.	BL0.
DLEM.	Chef de corps du détachement de Légion étrangère Mayotte.	NC1.	JR0.
006BIMA.	Chef de corps du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
MISLOG DOUALA.	Commandant de la mission logistique de Douala.	NC1.	CMI.
9e RIMa.	Chef de corps du 9e régiment d'infanterie de Marine.	NC1.	DC0.
3e REI.	Chef de corps du 3e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BQ0.

DTP - RIMaP P.	Chef de corps du détachement terre/régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.	NC1.	GSR.
DT/33e RIMa.	Chef de corps du détachement terre/33e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	GSS.

8. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. Centre de pilotage et de conduite du soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
COL-LCL.		Adjoint conduite.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Adjoint conduite.	Chef CPCS.	Adjoint conduite.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de bureau.	Adjoint conduite.	Adjoint conduite.	Chef CPCS.

8.1.2. État-major de soutien défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZS.	COMIAS.	OGZS.	COMIAS.
COL-LCL.		CEM EMSD.	OGZS.	OGZS.	COMIAS.
LCL CHANCELIER EMSD METZ.		OGZS METZ.	OGZS METZ.	OGZS METZ.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMSD.	OGZS.	CEM EMSD.	OGZS.
S-O.		CHEF DE DIVISION OU EQUIVALENT.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	OGZS ou adjoint.
OFFICIERS SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		CEM EMSD.	OGZS.	CEM EMSD.	OGZS de Paris.
S-O SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		Chef de la CABAT.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	ADJ OGZS de Paris.

8.1.3. Bases de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM BdD.	OGZS.	Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		COM BdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM BdD.	COM BdD.	COM BdD.	OGZS.
S-O.		Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.

8.1.4. Groupement de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF GSBDD.		COM BdD.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
S-O.		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante terre).	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.

8.1.5. Antennes des groupements de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF D'ANTENNE LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS.
CHEF D'ANTENNE SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
CHEF D'ANTENNE S-O.		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
OFFICIERS.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
S-O SOUS LES ORDRES D'UN CHEF D'ANTENNE OFF.		Chef d'antenne ou CNE TCUE.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
S-O SOUS LES ORDRES D'UN CHEF D'ANTENNE S-O.		CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.

8.1.6. Groupement de soutien du personnel isolé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU GSPI.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de service ou de bureau.	Chef du GSPI.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.

8.1.7. Section équestre de l'école militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF SEEM.	CHEF DES SPORTS ÉQUESTRES MILITAIRES DU CNSD.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	OGZS de Paris.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
S-O.		Chef SEEM.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	ADJ OGZS de Paris.

8.1.8. Commandement militaire de l'hôtel national des Invalides.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU SERVICE GÉNÉRAL HNI.	Chef du COMILI HNI.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	ADJ OGZS de Paris.

8.1.9. Cercle national des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Directeur du cercle.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	ADJ OGZS de Paris.

8.1.10. Outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE GROUPEMENT DE SOUTIEN (DICOM).		COMIA.	DC SCA.	COMIA.	DC SCA.
LCL.		Chef du GS.	COM BdD.	COMIA.	COMIAS.
LCL BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.		AIA (QJG).	COM BdD.	AIA (QJG).	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.		AIA (QJG).	COM BdD.	AIA (QJG).	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.
OFFICIERS DES ANTENNES.		Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.
S-O DU GS.		Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.
S-O BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.		Chef de service.	AIA (QJG).	AIA (QJG).	COMIA.
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE OFF.		Chef d'antenne	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE S-O.		Chef du GS.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.

8.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
COMIAS.	Commandant interarmées du soutien.	TDC.	59.
COMIAS.	Commandant interarmées du soutien.	AIS.	Y5.
CHEF CPCS.	Général adjoint au général sous-chef soutien de l'EMA/chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.	AIS.	60.
CHEF CPCS.		NC1.	JY16.

	Chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.		
ADJOINT CONDUITE CPCS.	Adjoint conduite du centre de pilotage et de conduite du soutien.	NC1.	JY17.
CHEF GSPI.	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
OGZS BORDEAUX.	Officier général de zone de soutien de Bordeaux.	AIS.	4S.
OGZS BORDEAUX.	Officier général de zone de soutien de Bordeaux.	NC1.	NJV.
ADJ OGZS BORDEAUX.	Général adjoint à l'officier général de zone de soutien de Bordeaux.	AIS.	4Y.
CEM EMSD BORDEAUX.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Bordeaux.	NC1.	LMD.
OGZS LYON.	Officier général de zone de soutien de Lyon.	AIS.	5S.
OGZS LYON.	Officier général de zone de soutien de Lyon.	NC1.	LMU.
ADJ OGZS LYON.	Général adjoint à l'OGZS de Lyon.	AIS.	5U.
CEM EMSD LYON.	Chef d'état major de l'état-major de soutien défense Lyon.	NC1.	LLM.
OGZS METZ.	Officier général de zone de soutien de Metz.	AIS.	6S.
ADJ OGZS METZ.	Adjoint à l'officier général de zone de soutien de Metz.	NC1.	
OGZS METZ.	Officier général de zone de soutien de Metz.	NC1.	LJU.
CEM EMSD METZ.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Metz.	NC1.	LJE.
OGZS PARIS.	Officier général de zone de soutien de Paris.	AIS.	0S.
ADJ OGZS PARIS.	Général adjoint à l'OGZS de Paris.	AIS.	0U.
OGZS PARIS.	Officier général de zone de soutien de Paris.	NC1.	LIW.
ADJ OGCZS PARIS.	Adjoint à l'officier général chargé de la zone de soutien de Paris.	NC1.	LID.
CEM EMSD PARIS.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIF.
COL. ADJT CEM EMSD.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIX.
CHEF CABAT.	Chef de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.	NC1.	LIZ.
OGZS RENNES.	Officier général de zone de soutien de Rennes.	AIS.	2U.
OGZS RENNES.	Officier général de zone de soutien de Rennes.	NC1.	LKU.
ADJ OGZS RENNES.	Adjoint à l'officier général de zone de soutien de Rennes.	AIS.	2Y.
CEM EMSD RENNES.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Rennes.	NC1.	LKF.

OGZS BREST LOR.	Officier général de zone de soutien de Brest - Lorient.	AIS.	2V.
OGZS TOULON.	Officier général de zone de soutien de Toulon.	AIS.	8T.
SOUT COMFOR C VERT.	Soutien - commandant des forces françaises du Cap-Vert.	AIS.	79.
SOUT COMFOR O IND.	Soutien - commandant supérieur des forces armées du sud de l'Océan Indien.	AIS.	81.
SOUT COMSUP ANT.	Soutien - commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	83.
SOUT COMSUP N CAL.	Soutien - commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS.	87.
SOUT COMFOR DJIB.	Soutien - commandant des forces françaises à Djibouti.	AIS.	88.
SOUT COMSUP POLY.	Soutien - commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française.	AIS.	90.
SOUT COMFOR GABON.	Soutien - commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	91.
SOUT COMSUP GUY.	Soutien - commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	92.
COMBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD ANGOULEME.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD ANTILLES.	Commandant la base de défense des Antilles.	NC1.	N12.
COMBDD BOURGES-AVORD.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD BELFORT.	Commandant la base de défense de Belfort.	NC1.	N14.
COMBDD BESANÇON.	Commandant la base de défense de Besançon.	NC1.	N15.
COMBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD BREST-LORIENT.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD BRIVE.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD CALVI.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD CARCASSONNE.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.
COMBDD CAZAUX.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD CHERBOURG.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.

COMBDD CLERMONT-FERRAND.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD VANNES-COETQUIDAN.	Commandant la base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	N25.
COMBDD COLMAR.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD CREIL.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD DIJON.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDD DJIBOUTI.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD DRAGUIGNAN.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDD EAU.	Commandant la base de défense des Émirats Arabes Unis.	NC1.	N31.
COMBDD EVREUX.	Commandant la base de défense d'Evreux.	NC1.	N32.
COMBDD GABON.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD GUYANE.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
COMBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Commandant la base de défense de Salon-de-Provence.	NC1.	N37.
COMBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Commandant la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD LA VALBONNE.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
COMBDD LILLE.	Commandant la base de défense de Lille.	NC1.	N40.
COMBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Commandant la base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD LYON-MONT VERDUN.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD MONTAUBAN-AGEN.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD METZ.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD MONT-DE-MARSAN.	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	N46.
COMBDD MONTLHÉRY.	Commandant la base de défense de Montlhéry.	NC1.	N47.
COMBDD MOURMELON-MAILLY.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD NANCY.		NC1.	N49.

	Commandant la base de défense de Nancy.		
COMBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Commandant la base de défense de Nimes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.
COMBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD ORLÉANS-BRICY.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.
COMBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD PHALSBOURG.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD RENNES.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDEF SÉNÉGAL.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD SAINT-CHRISTOL.	Commandant la base de défense de Saint-Christol.	NC1.	N62.
COMBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD TOULON.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
COMBDD TOULOUSE-CASTRES.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	N65.
COMBDD TOURS.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD VALENCE.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD VERDUN.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD ÎLE-DE-FRANCE.	Commandant la base de défense d'Île-de-France.	NC1.	N69.
GSBDD VILLACOUBLAY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBDD PARIS-ÉCOLE MILITAIRE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBDD VINCENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBDD VERSAILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBDD SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.		NC1.	P14.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.		
GSBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBDD ANGOULÊME.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBDD ANTILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBDD BOURGES-AVORD.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBDD BELFORT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.
GSBDD BESANÇON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBDD BREST-LORIENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBDD BRIVE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBDD CALVI.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBDD CARCASSONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBDD CAZAUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBDD CHERBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBDD CLERMONT-FERRAND.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBDD VANNES-COËTQUIDAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBDD COLMAR.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBDD CREIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBDD DIJON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDDFF DJIBOUTI.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBDD DRAGUIGNAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.

GSBDFE EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats Arabes Unis.	NC1.	P33.
GSBDD EVREUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Evreux.	NC1.	P34.
GSBDFE GABON.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBDD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBDD GUYANE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
GSBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.
GSBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBDD LA VALBONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBDD LILLE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBDD LYON-MONT-VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBDD MONTAUBAN-AGEN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBDD METZ.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBDD MONT-DE-MARSAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBDD MONTLHÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBDD MOURMELON-MAILLY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBDD NANCY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.		NC1.	P49.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.		
GSBDD ORLÉANS-BRICY.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBDD PHALSBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBDD RENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF SÉNÉGAL.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBDD SAINT-CHRISTOL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBDD TOULON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBDD TOULOUSE-CASTRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBDD TOURS.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBDD VALENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBDD VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

9. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		OGA/OA/CDB/CDAG.	OGA.	OGA.	D EMS.

9.1.2. Centre des hautes études militaires.

9.1.2.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.
S-O.		A CREAG.	D CHEM.	D CHEM.	D EMS.

9.1.2.2. Auditeurs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

9.1.3. École de guerre.

9.1.3.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D EDG.	D EMS.	D EDG.	D EMS.
OCOM.		D EDG.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
CPBUD.		DE.	D EDG.	DE.	D EDG.
OFF TRAIT.		DE.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
COL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
LCL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	D EDG.	CDB.	D EDG.
S-O.		CGPT/CDB/CCAB.	CGPT.	CGPT.	D EDG.

9.1.3.2. Stagiaires.

9.1.3.2.1. Stagiaires en France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.

9.1.3.2.2. Stagiaires à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB RE-RI.	D EDG.	CDB RE-RI.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB RE-RI.	D EDG.	CDB RE-RI.	D EDG.

9.1.4. Institut des hautes études de défense nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		CE ESP2.	OGA.	OGA.	D EMS.

9.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS.	NC1.	NLH.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires.	NC1.	NLF.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres.	AIS.	34.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB ECP.	Chef du bureau enseignement coordination partenariats.	NC1.	HMG.
CDB EO.	Chef du groupement enseignement opérationnel.	NC1.	HMH.
CDB CSFEE.	Chef centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.	NC1.	HMJ.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales.	NC1.	HM0.
CGPT.	Chef du groupement terre.	NC1.	HMC.

D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires.	AIS/TDC2.	4T.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre.	NC1.	HMA.
CPGA1.	Cadre professeur du groupe A1.	NC1.	HA1.
CPGA2.	Cadre professeur du groupe A2.	NC1.	HA2.
CPGA3.	Cadre professeur du groupe A3.	NC1.	HA3.
CPGA4.	Cadre professeur du groupe A4.	NC1.	HA4.
CPGA5.	Cadre professeur du groupe A5.	NC1.	HA5.
CPGB1.	Cadre professeur du groupe B1.	NC1.	HB1.
CPGB2.	Cadre professeur du groupe B2.	NC1.	HB2.
CPGB3.	Cadre professeur du groupe B3.	NC1.	HB3.
CPGB4.	Cadre professeur du groupe B4.	NC1.	HB4.
CPGB5.	Cadre professeur du groupe B5.	NC1.	HB5.
CPGC1.	Cadre professeur du groupe C1.	NC1.	HC1.
CPGC2.	Cadre professeur du groupe C2.	NC1.	HC2.
CPGC3.	Cadre professeur du groupe C3.	NC1.	HC3.
CPGC4.	Cadre professeur du groupe C4.	NC1.	HC4.
CPGD1.	Cadre professeur du groupe D1.	NC1.	HD1.
CPGD2.	Cadre professeur du groupe D2.	NC1.	HD2.
CPGD3.	Cadre professeur du groupe D3.	NC1.	HD3.
CPGD4.	Cadre professeur du groupe D4.	NC1.	HD4.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures-relations internationales Allemagne.	NC1.	HD6.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales Grande-Bretagne.	NC1.	HD7.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales Italie.	NC1.	HD8.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales Espagne.	NC1.	HD9.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales Belgique.	NC1.	HE1.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales USA - Quantico.	NC1.	HE2.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures - relations internationales USA Forthleavenworth.	NC1.	HE3.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur auditeurs CHEM.	TDC.	HA.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires auditeurs CHEM.	AIS.	HB.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires auditeurs CHEM.	NC1.	HE4.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS IHEDN.	NC1.	HE5.

10. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.1.1. Échelon central.

10.1.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL CHARGÉ DE MISSION.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SDIR.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
CONSEILLER RÉSERVES.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
CDB CHANCELLERIE IA.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
S-O CHANCELLERIE IA.		Chef d'entité.	DCA DIRISI.	Chef d'entité.	DCA DIRISI.

10.1.1.2. Quartier général de la direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

10.1.1.3. Sous-directions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDIRS/SDIRC/SDIRR/ SDIRSSI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRS/SDIRC/SDIRR/ SDIRSSI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRS/SDIRC/SDIRR/ SDIRSSI.	DCA DIRISI.	SDIRS/SDIRC/SDIRR/ SDIRSSI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

10.1.1.4. Services centraux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.

COL.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.

10.1.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France et organismes rattachés.

10.1.2.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT À CDT.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.3. Centre de développement des applications de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4. 8e régiment de transmissions Suresnes.

10.1.2.4.1. État-major.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.2. Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Maisons-Laffitte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.3. Centre d'opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.4. Centre national de mise en œuvre des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.5. Centre national de mise en œuvre des télécommunications spatiales et radio.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	Chef SCOE.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.6. Centre national de téléchargement du chiffre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.
Chef de CENTRE.	SDSSI.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.7. Centre national de mise en œuvre des intranets.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.8. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.2.4.9. Antenne pôle « article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information » de Villacoublay.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

10.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

10.1.3.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
LCL.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

10.1.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	N3.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

10.1.3.3. Centre technique de Bordeaux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CENTRE.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

10.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BREST.	DL DIRISI BREST.	DL DIRISI BREST.

10.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

10.1.5.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
OSA S-O.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
LCL.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

10.1.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
------	--	----------------	--------------------	--------------------	--------------------

10.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

10.1.6.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
LCL.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

10.1.6.2. Centre national de mise en œuvre régional.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

10.1.6.3. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

10.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

10.1.7.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.

DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHEF CNMO1.		DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
CHEF SMFN.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
LCL.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

10.1.7.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

10.1.7.3. Centre national de soutien opérationnel.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	Chef SCOE.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
LCL.		CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC CNSO.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.

10.1.7.4. Antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	SDIRSSI.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC CNSO.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.

10.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

10.1.8.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHANC.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
LCL.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.

S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
------	--	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

10.1.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.	DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.

10.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR EAU.	DC DIRISI.	COMFOR EAU.	DC DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ABU DHABI.	DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.

10.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP FAG.	DC DIRISI.	COMSUP FAG.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GUYANE.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.

10.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.

10.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

LCL.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.

10.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHANC.		DA DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
PREV.		DA DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
LCL.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.

10.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMIA GABON.	DC DIRISI.	COMIA GABON.	DC DIRISI.
CHEF SECTION RH.		DA DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.

10.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.

10.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.

10.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHANC.		DA DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.
LCL.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.

10.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	TDC.	WD.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJB.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJK.
Chef QG DC DIRISI.	Chef de quartier général DC DIRISI.	NC1.	MJC.
Chef SCOE.	Chef service central opérations exploitation.	NC1.	MJH.
Chef SCI.	Chef service central ingénierie.	NC1.	MJG.
Chef SCM.	Chef service central marchés.	NC1.	MJJ.
SDIRSSI.	Sous-directeur SSI.	NC1.	MJF.
SDIRC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDIRS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDIRR.	Sous-directeur ressources.	NC1.	MJD.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	AIS.	TA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDB.
DA DIRISI IDF.	Directeur adjoint DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JD0.
CDC 8 ^e RT.	Chef de corps du 8 ^e régiment des transmissions - Suresnes.	NC1.	CZ0.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	AIS.	TD.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCA.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCB.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JC0.
DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	AIS.	TL.

DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	NC1.	TLA.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	AIS.	TE.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEA.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEB.
DA DIRISI LYON.	Directeur adjoint DIRISI LYON.	NC1.	JE0.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ .	AIS.	TH.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFA.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFB.
DA DIRISI METZ.	Directeur adjoint DIRISI METZ.	NC1.	JF0.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	AIS.	TB.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGA.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGB.
DA DIRISI RENNES.	Directeur local adjoint DIRISI RENNES.	NC1.	JG0.
CDC CNSO.	Chef de corps du centre national de soutien opérationnel - Orléans.	NC1.	EN0.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	AIS.	TR.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	NC1.	TRB.
DA DIRISI TOULON.	Directeur adjoint DIRISI TOULON.	NC1.	TRC.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI ABU DHABI.	Directeur local DIRISI ABU DHABI.	NC1.	J99.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI GUYANE.	Directeur local DIRISI GUYANE.	NC1.	DCB.
DL DIRISI SÉNÉGAL.	Directeur local DIRISI SÉNÉGAL.	NC1.	DXD.
DL DIRISI DJIBOUTI.	Directeur local DIRISI DJIBOUTI.	NC1.	GPB.
DL DIRISI ANTILLES.	Directeur local DIRISI ANTILLES.	NC1.	EED.
COMIA GABON.	Commandant interarmées au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI GABON.	Directeur local DIRISI GABON.	NC1.	CMA.
DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	Directeur local DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	NC1.	NXC.
DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Directeur local DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	NC1.	NYD.
DL DIRISI LA RÉUNION.	Directeur local DIRISI LA RÉUNION.	NC1.	BLC.

11. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Direction.

11.1.1.1. Officiers et sous-officiers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ASS MILI/COL ADJ ET CFA/CDB CHANC.		DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.

OFF BCHANC/COL ADJ ET CFA.		CDB CHANC ou COL ADJ et CFA.	DRHAT.	CDB CHANC ou COL ADJ et CFA.	DRHAT.
ASS MILI GAD-CE.		GAD-CE.	GAD-CE.	GAD-CE.	DRHAT.
TC/TR/PN (SDR, SGP, SDEP, SDF, SD-FCDI).		SDIR.	DRHAT.	SDIR.	DRHAT.
CHEF CAB GAD-CE.		GDA-CE.	GDA-CE.	GDA-CE.	GDA-CE.
COL ADJ SDIR/CM SDIR (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		SDIR.	SDIR.	SDIR.	SDIR.
LCL OU COL NON CDB (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		CDB.	SDIR.	SDIR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		CDB.	SDIR.	CDB.	SDIR.
CM SAINT-CYR-QATAR.	COM CESAT.	CDS GRH-FCDI.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
S-O.		CDB/CDS.	COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.	CDS GRH-FCDI.

11.1.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL OU COL.		CDC GSPI.	DRHAT SDG.	DRHAT SDG.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GSPI.	DRHAT SDG.	CDC GSPI.	DRHAT SDG.
S-O.		CDU.	CDC GSPI.	CDC GSPI.	DRHAT SDG.

11.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC CERHS.	SD-FCDI.	SD-FCDI.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CERHS.	SD-FCDI.	CDC CERHS.	SD-FCDI.
S-O.		CDS ou équivalent.	CDC CERHS.	CDC CERHS.	SD-FCDI.

11.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC GRS.		SDR.	DRHAT.	SDR.	DRHAT.
LCL.		CDC GRS.	SDR.	SDR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GRS.	SDR.	CDC GRS.	SDR.
S-O.	CDC OM CIRFA OM.	Chef DEP REC.	CDC GRS.	CDC GRS.	SDR.
S-O CIRFA OM.	CDC OM CIRFA OM.	Chef DPT REC IDF.	CDC GRS IDF.	CDC GRS IDF.	SDR.

11.1.4. Organismes de formation.

11.1.4.1. Commandant d'écoles et de centre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EEM.	COM EMS	GAD-CE.	DRHAT.	GAD-CE.	DRHAT.
COM CESAT.					
COM ESCC.					
COM ENSOA.					
COM EMSOME.					
COM EMS.					
COM EMB.					
COM ÉCOLE MAT.	COM EMB et COM ÉCOLE TRN.				
COM ÉCOLE TRN.	COM EMB et COM ÉCOLE MAT.				
COM EMD.					
COM ÉCOLE ART.	COM EMD et COM ÉCOLE INF.				
COM ÉCOLE INF.	COM EMD et COM ÉCOLE ART.				
COM EGEN.					
COM ETRS.					
COM EALAT.					
COM EAM.		COM ESCC.	COM ESCC.		
COM CNEC.		COM ENSOA.	COM ENSOA.		
COM CDNBC.		COM EMS.	COM EMS.		
COM CEERAT.					
COM EFA TIGRE.		COM EALAT.	COM EALAT.		
COM CFIA NH90.					
COM CFA-PTL.		COM EMB.	COM EMB.		
COM CFL.					

11.1.4.2. Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
CEM/COL COM DIV CSEM/COL COM DIV EMSST.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
COL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
LCL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
COL ADJOINT DIRECTION PÔLE RÉSERVE TERRE.	DRAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.		CEM.	

			COM CESAT.		COM CESAT.
CHEF CAB/CCPIL COL COM DIV ESORSEM.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
OFF ELV AFFECTÉS.		COL COM DIV CSEM COL COM DIV EMSST.	COM CESAT.	COM DIV.	COM CESAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CEM.	CEM.	COM CESAT.

11.1.4.3. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
C2 CFA DGFM/DFE/COM EAM.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
COL.		CSD CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
LCL.		C2 CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		C2 CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	C2 DGF CFA/DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.
DPCF.		COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
DIR COM/CHEF CAB.		COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.
ELV OFF/OFF ELV.		COM BAT ESM/ COM EMIA.	DFE ELV ESCC.	/	/
OFF ELV GEAM CTA.		COM GR EAM.	DFE ELV ESCC.	/	/
OFF ELV GEAM SCA.		COM GR EAM.	COM EAM.	/	/
EOFIA.		Chef DET terre ALL (sur fondement du projet allemand).	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC/E.		COM BAT 4.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC S/OSC P.	COM BAT 4.	CDC ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.	/	/
S-O.		CDS.	C2 CFA DGFM.	C2 CFA DGFM.	COM ESCC.
S-O DET TERRE EFM.		Chef DET Terre EFM.	COM EFM.	COM EFM.	COM ESCC.

11.1.4.4. École nationale des sous-officiers d'active.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL ADJ/DGF/DMA.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.
CHEF CAB.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.
CHANC AIS.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COL ADJ.	COM ENSOA.
S-O.		CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM ENSOA.

11.1.4.5. Centre national d'entraînement commando.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM ENSOA.	CDC.	COM ENSOA.
S-O.		CDU/CGIS.	CDC.	CDC.	COM ENSOA.

11.1.4.6. École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMSOME.	DRHAT.	COM EMSOME.	DRHAT.
COL.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COL ADJ.	COM EMSOME.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EMSOME.

11.1.4.7. Écoles militaires de Saumur.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
CFA/DFB/DFC.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
ÉCUYER EN CHEF ENE.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
DEP DOMAINE BLINDE.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHANC AIS/OCI.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.
COL.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.

LCL.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.
OFF ELV.	Professeur (stagiaires DEM).	COM CEERAT/ COM CDNBC/ DFB.	COM EMS.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMS.
S-O DE L'ENE.		ECUYER CHEF ENE.	CFA.	CFA.	COM EMS.

11.1.4.8. Écoles militaires de Bourges.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CHEF CAB/OCI.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
CHANC AIS.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
OFF QUALITÉ OFF CONTRÔLE GESTION.		COM ETRN.	COM EMB.	COM ETRN.	COM EMB.
COL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
LCL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.
OFF ELV MAT.		DF MMT.	COM EM.	/	/
OFF ELV TRN.		DF ETRN.	COM ETRN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMB.

11.1.4.9. Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CDC SI FRANÇAIS/ OSA SI CDC ALLEMAND.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
COL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
LCL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ OSA si CDC All.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.

11.1.4.10. Écoles militaires de Draguignan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ EMD ET CFA.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPA/DFA.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPI/ DFI.	COM EI si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
CONS MUSÉE ART.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ INF/CHEF CAB OFF COORD SYNTHESE INF.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
CHANC AIS/OFF COM INF.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.
COL.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
LCL.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EA/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.
OFF ELV INF/OFF ELV ART.		DFI/DFA.	COM EI/COM EA.	/	/

S-O.		CDIV CDB ou équivalent/COM UAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD.
------	--	-------------------------------------	---------------------	---------------------	----------

11.1.4.11. École du génie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
COL ADJ-CFA/DGF.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
DEP.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
ADJ CFA.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
CHEF BG.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.
COL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM EGEN.	COL ADJ.	COM EGEN.
OFF ELV.		DGF.	COM EGEN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

11.1.4.12. École des transmissions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
COL ADJ/DGF.		COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
CFA/DEP/CMI/CHEF CAB/OCI.		COM ETRS.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
COL.		COL ADJ.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM ETRS.	COL ADJ et CFA.	COM ETRS.
OFF ELV.		DGF.	COM ETRS.		
S-O.		DEP/DGF et autres autorités de proximité.	COL ADJ.	COL ADJ et CFA.	COM ETRS.

11.1.4.13. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
OFF CHANC.		COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.
COL (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.

LCL (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.
ELV OFF/OFF ELV.		COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.

11.1.4.14. École franco allemande - formation TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CDC SI FRANÇAIS/ C2 EFA SI CDC ALLEMAND.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.

11.1.4.15. Centre de formation interarmées - NH90.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CFA.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.		CFA.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL.		CFA.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM EALAT.	CFA.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EALAT.

11.1.4.16. Lycées de la défense.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
--	-----	-----	-----	--------	------

CDC		SDF.	DRHAT.	SDF.	DRHAT.
COL.		CDC.	SDF.	SDF.	DRHAT.
LCL.		CDC.	SDF.	SDF.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SDF.	CDC.	SDF.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	SDF.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS	YA
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1	JSA
NC1 COL ADJ et CFA	NC1 colonel adjoint et commandant de formation administrative.	NC1	JS0
NC1 COL ADJ et CFA	NC1 colonel adjoint et commandant de formation administrative.	NC1	JS10
NC1 DRHAT B. chanc	NC DRHAT bureau chancellerie.	NC1	JS5
Chef GRH-FCDI	Général chef du service gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.	AIS	43
Chef GRH-FCDI	Général chef du service gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.	NC1	JSB
DRHAT SDIR 1	Sous-directeur 1.	AIS	45
GSPI GAL AIS	Groupement de soutien du personnel isolé - général AIS.	AIS	YK
GSPI NC1 GAL SAP.PIT	Groupement de soutien du personnel isolé - général NC1 - service d'administration du personnel - personnel isolé terre.	NC1	MX0
GSPI NC1 CDC SAP.PIT	Groupement de soutien du personnel isolé - NC1 chef de corps - service d'administration du personnel isolé terre.	NC1	MXP
GAD-CE.	Général adjoint au directeur et commandant les écoles.	AIS.	48.
GAD-CE.	Général adjoint au directeur et commandant les écoles.	NC1.	JSG.
SDF.	Général sous-directeur de la formation.	AIS.	47.
SDF.	Général sous-directeur de la formation.	NC1.	JSK.
CDC LM AIX.	Chef de corps du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CDC LM AUTUN.	Chef de corps du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
CDC LM ST CYR.	Chef de corps du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
CDC PNM.	Chef de corps du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
COL ADJ SDF	Colonel adjoint au sous-directeur de la formation	NC1.	JS9.
CDB FAO SDF.	Chef du bureau formation assistée par ordinateur de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS8.
CDB MF SDF.	Chef du bureau moyens et finances de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS7.
CDF FS SDF.	Chef du bureau formations spécifiques de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JSY.
CDB CF SDF.	Chef du bureau continuum-coordination de la formation de la sous-direction de la formation.	NC1.	JSZ.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	AIS.	42.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	NC1.	JSD.
GRS IDF.	Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	NC1.	MN0.
GRS NE.	Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
GRS NO.	Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.

GRS SE.	Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
GRS SO.	Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
CDB REC SDR.	Chef du bureau recrutement de la SDR.	NC1.	JSU.
CDB CONC SDR.	Chef du bureau concours de la SDR.	NC1.	JS4.
CDB CRH SDR.	Chef du bureau stratégie marketing et publicité de la SDR.	NC1.	JSV.
CDB EE SDR.	Chef du bureau études évaluations de la SDR.	NC1.	JSW.
CESAT AIS CAD.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre AIS CADRES.	AIS.	FC.
CESAT-NC1 CAD	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre NC1 CADRES.	NC1.	HHC.
CESAT-AIS ELV.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre AIS ELEVES.	AIS	FD.
CESAT-NC1 ELV.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre NC1 ELEVES.	NC1.	HHD
CEM CESAT.	Chef d'état-major du CESAT.	NC1.	HH0.
COM CSEM.	Commandant le CSEM.	NC1.	HHA.
COM EMSST.	Commandant l'EMSST.	NC1.	HHB.
ESCC.	Ecoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.
COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN/TC/TR).	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN grands subordonnés).	NC1.	KLA.
DFE AIS.	Directeur des formations d'élèves - AIS des EOA et EOFIA.	AIS.	YR
DFE NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 CADRES.	NC1.	KLD.
EAM-AIS.	Commandant l'école d'administration militaire - AIS des EOA du GEAM.	AIS.	YS
EAM-NC1.	Commandant l'école d'administration militaire - NC1 CADRES.	NC1.	KLF.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 CFA DGF.	Commandant en second, commandant de la formation administrative et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
COM EFM.	Commandant de l'école des fourriers de la marine.	NC1.	PWO.
COM BAT ESM.	Commandant du 1er bataillon de L'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLM.
COM BAT ESM.	Commandant du 2e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM.	Commandant du 3e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM.	Commandant du 4e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLP.
COM BAT ESM.	Commandant de l'EMIA - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLQ.
COM GR EAM.	Commandant du GRPT de l'EAM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLR.
Chef DET Terre ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les EOFIA.	NC1.	KLS.
ENSOA-AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
ENSOA-NC1.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
ENSOA ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
ENSOA DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.
ENSOA-DMA.	Directeur des moyens d'appui.	NC1.	
CNEC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
EMSOME-AIS.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	AIS.	FI.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	NC1.	LWA.
EMSOME-COL ADJ	Colonel adjoint de l'EMSOME.	NC1.	LW0.

EMS-AIS.	Commandant les écoles militaires de Saumur.	AIS.	EB.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur (PN/TC/TR).	NC1.	KCA.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur (PN grands subordonnés).	NC1.	KCB.
EMS-CFA.	Commandant de la formation administrative.	NC1.	KC0.
CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
CDNBC.	Commandant le centre de défense nucléaire biologique chimique.	NC1.	PX0.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée (PN/TC/TR).	NC1.	KCD.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée (PN grands subordonnés).	NC1.	KCE.
EMS DFC.	Directeur de la formation commune.	NC1.	KCF.
EEM NC1.	NC1 - commandant l'école d'état-major (PN/TC/TR).	NC1.	DMA.
EEM NC1.	NC1 - commandant l'école d'état-major (PN grands subordonnés).	NC1.	DMB.
EMB-AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel.	AIS.	49.
EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel PN/TC/TR.	NC1.	MAP.
EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel (PN grands subordonnés).	NC1.	MAF.
EMB-NC1 ECOLE MAT CADRES.	Commandant l'école du matériel - NC1 cadres MAT.	AIS.	MAS.
EMB ECOLE MAT ELV.	Commandant l'école du matériel - officiers élèves et élèves officiers MAT.	AIS.	MAQ.
EMB - NC1 ECOLE TRN CADRES.	Commandant l'école du train - NC1 cadres TRN.	NC1.	MAR.
COM CFL.	Commandant le centre de formation logistique.	NC1.	MAH.
ECOL MAT DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
ECOL TRN DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du train.	NC1.	MAJ.
ECOL TRN DEP SDC.	Directeur des études et de la prospective « soutien du combattant » de l'école du train.	NC1.	MAT
ECOL MAT DF MMT CADRES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel cadres.	NC1.	MAK.
ECOL MAT DF MMT ELEVES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel élèves.	NC1.	MAL.
ECOL MAT DF MMA CADRES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel cadres.	NC1.	MAU.
ECOL TRN DF CADRES.	Directeur de la formation de l'école du train cadres.	NC1.	MAM.
ECOL TRN DF ELEVES.	Directeur de la formation de l'école du train officiers élèves et élèves officiers.	NC1.	MAN.
EMB CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.	NC1.	MAO.
EMB CFA.	Commandant de la formation administrative.	NC1.	MAB.
CFA-PTL.	Commandant du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.	NC1.	HJO.
EMD-AIS.	Commandant les écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
EMD-NC1.	Premier notateur des officiers (PN/TR)	NC1.	KBE.
EMD-NC1.	Commandant les écoles militaires de Draguignan (PN grands	NC 1.	KBD.

	subordonnés).		
EMD ADJ.	Adjoint au COM EMD (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBJ.
EMD ADJ et CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC 1.	KBH.
EMD-AIS.	Commandant les écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
COMEI-OFF ELEVES	Général commandant l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers	AIS	X7
COMEI-OFF ELEVES	Général commandant l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers	AIS	Y2
EMD-NC1.	Premier notateur des officiers (PN/TC/TR)	NC1.	KBE.
EMD-NC1.	Commandant les écoles militaires de Draguignan (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBD.
EMD ADJ.	Adjoint au COM EMD (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBJ.
COL ADJ EMD et CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC 1.	KBH.
EMD DEP INF.	Directeur des études et de la prospective infanterie.	NC 1.	KBL.
EMD DEP ART.	Directeur des études et de la prospective artillerie.	NC 1.	KBO.
EMD DFI.	Directeur de la formation infanterie.	NC 1.	KBM.
EMD DFI ELEVE.	Directeur de la formation infanterie. Élèves officiers et officiers élèves de l'infanterie.	NC 1.	KBN.
EMD DFA.	Directeur de la formation artillerie.	NC 1.	KBP.
EMD DFA ELEVES.	Directeur de la formation artillerie. Élèves officiers et officiers élèves de l'artillerie.	NC 1.	KBQ
EGEN AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (TC/TR/PN).	NC1.	LZB
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (PN grands subordonnés).	NC1.	LZA
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD
ECOLE TRS AIS.	Commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
ECOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (TC/TR/PN).	NC1.	MBA.
ECOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (PN grands subordonnés).	NC1.	MBB.
ECOLE TRS COL ADJ.	École des transmissions - colonel adjoint.	NC1.	MB0.
ECOLE TRS DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
EALAT-AIS.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	EH.
EALAT NC1.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (PN grands subordonnés).	NC1.	KEB
EALAT COL ADJ.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	KEA.
EALAT base CANNET.	Chef de corps de la base école général Lejay - Le Cannet des Maures.	NC1.	KE0.
EALAT base DAX.	Chef de corps de la base école général Navelet - Dax.	NC1.	KD0.
COM CFIA - NH90.	Commandant le centre de formation interarmées - NH 90.	NC1.	KEC.
C2 EFA TIGRE.	Commandant en second l'école franco allemande - formation TIGRE et chef de corps des éléments français.	NC1.	JX0.
DRHAT SDG-AIS	Sous-directeur gestion.	AIS	41.
DRHAT SDG-NC1	sous-directeur gestion.	NC1.	JSC.
CDB DRHAT RÉSERVE	CDB DRHAT RÉSERVE.	NC1.	JSJ.
CDB DRHAT BEM	CDB DRHAT BEM.	NC1.	JSM.

CDB DRHAT BCCM	CDB DRHAT BCCM.	NC1.	JSN.
CDB DRHAT CDRE	CDB DRHAT CDRE.	NC1.	JSP.
CDB DRHAT MELEE	CDB DRHAT MELEE.	NC1.	JSQ.
CDB DRHAT APPUIS	CDB DRHAT APPUIS.	NC1.	JSR.
CDB DRHAT SOUTIEN	CDB DRHAT SOUTIEN.	NC1.	JSS.
CDB DRHAT ADRH	CDB DRHAT ADRH.	NC1.	JST.
DRHAT SD-FCDI-AIS	Sous directeur finances, contrôle et droits individuels.	AIS	44.
DRHAT SD-FCDI-NC1	NC1 sous directeur finances, contrôle et droits individuels.	NC1.	JS11.
CDB DRHAT BSFRH	CDB DRHAT BSFRH.	NC1.	JS12
CDB DRHAT BPCI	CDB DRHAT BPCI.	NC1.	JS14.
CDB DRHAT BIP	CDB DRHAT BIP.	NC1.	JSF.
CDB DRHAT BAAJ	CDB DRHAT BAAJ.	NC1.	JSH.
CDC CERHS	CDC CERHS.	NC1	JS13.
DRHAT SDEP-AIS	Sous directeur études et politique.	AIS	46.
DRHAT SDEP-NC1	NC1 sous directeur études et politique.	NC1	JSE.
CDB DRHAT BPEMS	CDB DRHAT BPEMS.	NC1	JS1.
CDB DRHAT BCPEH	CDB DRHAT BCPEH.	NC1	JS2.
CDB DRHAT BPMF	CDB DRHAT BPMF.	NC1	JS3.
CDB DRHAT BPRH	CDB DRHAT BPRH.	NC1	JS6.
CDB DRHAT BPC	CDB DRHAT BPC.	NC1	JSL.

12. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.1.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
P. NOTÉ.					
OFF GX.		DRM.	DRM.		DRM.
CHEF CAB.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHAR MISSION.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
AE.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
AS.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
CODIR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHEF SEC PR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
PN J2.	CHEF DU CPCO.	DA.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
OFF TR AE/AS.		AE/AS.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
OFF TR SDE/SDO/SDPFC.		SDE/SDO/SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL/LCL AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
COL/LCL SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.		SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	AE/AS.	GAL DIR AIS.

SLT/LTN/CNE/CDT SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.		SDO/SDE/ADJ SDPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.	SDO/SDE/ADJ SDPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.
S-O.		CDB, ADJ CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.

12.1.2. Centres de formation.

12.1.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEEEE.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFEEEE.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFEEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFEEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFEEEE.	CPT-DRM.	CDT CFEEEE.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFEEEE.	CDT CFEEEE.	CPT-DRM.

12.1.2.2. Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIII.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CDT CFIII.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIII.	CDT CFIII.	CPT-DRM.

12.1.2.3. Centre de formation interarmées au renseignement.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.		SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIAR.	SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIAR.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.

12.1.3. Détachements avancés des transmissions.

12.1.3.1. *Détachements avancés des transmissions en métropole.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DAT (TR).		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

12.1.3.2. *Détachements avancés des transmissions hors métropole.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DAT.	COMSUP COMFOR.	SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

12.1.4. *Centre national de ciblage et centre militaire d'observation par satellites.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de centre.	CPT-DRM.	Chef de centre.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV/CDB.	Chef de centre.	Chef de centre.	CPT-DRM.

12.2. **Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.**

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YB.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV8.
GAL DIR.	Général directeur.	NC1.	JVA.
GAL ADJ.	Général adjoint au directeur.	NC1.	JVB.
ADJ EXT.	Adjoint relations extérieures renseignement.	NC1.	JVD.
ADJ SÉCU.	Adjoint sécurité.	NC1.	JVE.
CODIR.	Coordinateur de direction.	NC1.	JVC.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RY.

CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV6.
CHEF J2.	Chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
SOUS DIR EXPL.	Sous-directeur exploitation.	NC1.	JVK.
SOUS DIR OPS.	Sous-directeur opérations.	NC1.	JVL.
SOUS DIR PFC.	Sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JV9.
ADJ SOUS DIR PFC.	Adjoint au sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JVI.
CFEEE.	Commandant du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIII.	Commandant du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Commandant du centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
CHEF CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
CHEF CENT MIL OBS SAT.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.

13. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. *Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.*

13.1.1.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL DÉTACHÉS.		ADJ au COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
OFF ASSISTANT MILITAIRE		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
CHEF DE CABINET.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
OFF DU BCOM.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
LCL.		ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM.	CEM.	COM BSPP.

13.1.1.2. *Groupements de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CDC.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
LCL.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COM BSPP.

13.1.2. Formations militaires de la sécurité civile.

13.1.2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMFORMISC.	Sous-directeur des moyens nationaux de la DGSCGC.	GMP.	GMP.	GMP.	GMP.
INSPECTEUR DGSCGC.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
CEM ZONE ANTILLES.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.

13.1.2.2. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CEM FORMISC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM FORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.

13.1.2.3. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		CDC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMFORMISC.

13.1.3. Service militaire adapté.

13.1.3.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CEMSMA.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef département.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

13.1.3.2. Formations du service militaire adapté outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.	Préfet/haut commissaire/COMIA.	COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CDC.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMSMA.

13.1.3.3. Détachement du service militaire adapté de Périgueux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU DSMA.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef du DSMA.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

13.1.4. Échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMMANDANT L'ÉCHELON DE PRÉFIGURATION DU BATAILLON DE RÉSERVE.		GAM à l'OGZS de Paris.	GMP.	GAM à l'OGZS de Paris.	GMP.
COL.		Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	GAM à l'OGZS de Paris.	GAM à l'OGZS de Paris.	GMP.
LCL.		Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	GAM à l'OGZS de Paris.	GAM à l'OGZS de Paris.	GMP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	GAM à l'OGZS de Paris.	Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	GAM à l'OGZS de Paris.
S-O.		Commandant d'unité ou équivalent, chef de détachement.	Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve.	GAM à l'OGZS de Paris.

13.1.5. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE LA CABAT.		GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	TDC 1.	YV.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	YW.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIN.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS TDC 2.	SP.
COM BSPP OFF TC TR PN.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris OFF TC TR PN.	NC1.	GOI.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GO0.
Adjt COM BSPP.	Général adjoint au commandant de la BSPP.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la BSPP.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la BSPP.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la BSPP.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la BSPP.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la BSPP.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major organisation et ressources humaines de la BSPP.	NC1.	GOF.
CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la BSPP.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OW0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la BSPP.	NC1.	PL0.
CDC GPT FORM INS BSPP.	Chef de corps du groupement de formation et d'instruction de la BSPP.	NC1.	OX0.
CDC GPT APPUI BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la BSPP.	NC1.	GOH.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS TDC 2.	GS.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTC.
COMFORMISC.		NC1.	HT0.

	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.		
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTA.
CEM FORMISC.	Chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTB.
CDC UIISC 1.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.	NC1.	AZ0.
CDC UIISC 5.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.	NC1.	CK0.
CDC UIISC 7.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.	NC1.	CV0.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS TDC 2.	2H.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	NC1.	MZ4.
CEMSMA.	Chef d'état-major du COMSMA.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-GUA.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guyane.	NC1.	MU0.
CDC GSMA-M.	Chef de corps du groupement du service militaire adapté de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC GSMA-PF.	Chef de corps du groupement du service militaire adapté de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC RSMA-NC.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de Nouvelle Calédonie.	NC1.	MH0.
GAM A L'OGZSP.	Général adjoint major à l'officier général de zone de soutien de Paris.	AIS.	
GAM A L'OGZSP.	Général adjoint major à l'officier général de zone de soutien de Paris.	NC1.	MH1.
CDT EP BAT RES IDF.	Commandant l'échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.	NC1.	MH2.

14. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

14.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF SG.		DCSCA SD SYNTH.	ADC SCA.	DCSCA CDC.	ADC SCA.

CHANCELLERIE.		DCSCA GEST CORPS CDB.	ADC SCA.	DCSCA CDC.	ADC SCA.
CHEF GRAND PROJET.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD.	ADC SCA.	SD.	ADC SCA.
S-O.		SD/chef SG/CDB chef grand projet.	DCSCA CDC.	DCSCA CDC.	ADC SCA.

14.1.2. Organismes rattachés.

14.1.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne comptable et antennes.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.3. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	ADC SCA.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	ADC SCA.

14.1.2.4. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

S-O.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
------	--	----------	----------	----------	----------

14.1.2.5. *Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.6. *Centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB/C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.7. *Plateformes achats-finances, services locaux du contentieux et service exécutant de la solde unique.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
OFFICIERS DES SLC (LCL/COL).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
OFFICIERS DES SLC (SLT/LTN/CNE/CDT).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.
S-O DU SLC.		DIR SLC.	CDC/DIR PFAF.	CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.
OFFICIERS DU SESU.	DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
S-O DU SESU.		DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.8. *Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF ANTENNE SSLT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.9. Centre d'expertise de soutien général des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL/COL DES CPA.		DIR CESGA.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT DES CPA.		DIR CESGA.	ADC SCA.	DIR CESGA.	ADC SCA.
SO DES CPA.		DIR CPA.	DIR CESGA.	DIR CESGA.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.10. Centre interarmées d'administration des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.11. Établissements logistiques du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDS.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.12. Centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces et antenne navale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/C.DIV./chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
DC SCA.	DIRECTEUR CENTRAL SCA.	TDC.	3I.
DC SCA.	DIRECTEUR CENTRAL SCA.	AIS.	YF
ADJOINT DIRECTEUR CENTRAL SCA.	ADJOINT DIRECTEUR CENTRAL SCA.	AIS.	IY.
DCSCA CDC.	DCSCA CHEF DE CORPS.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST CORPS.	DCSCA BUREAU GESTION DES CORPS.	NC1.	IDY.
DCSCA SD SOUTIEN.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR ACHATS SOUTIEN.	NC1.	IDW.
DCSCA SD SYNTH.	DCSCA BUREAU SOUS-DIRECTEUR SYNTHÈSES.	NC1.	IDS.
DCSCA SD FIN BUD COM.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR FINANCES BUDGET COMPTABILITÉ.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR RÉGLEMENTATION ÉTUDES JURIDIQUES.	NC1.	IDV.
MINEFI HFDS.	MINEFI CONSEILLER MILITAIRE HFDS.	NC1.	MZH
DIR SMODI.	DIRECTEUR DU SMODI.	NC1.	IDD.
DIR CACIC.	DIRECTEUR DU CACIC.	NC1.	IDJ.
NC1 SAPI DGGN.	NC1 GTAPISAPICHEF SERVICE PLANS MOYENS A LA DGGN.	NC1.	MZS.
NC1 CIAS.	NC1 CDC CIAS.	NC1.	INC.
NC1 EDIACA.	NC1 EDIACA ST ETIENNE.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	DIRECTEUR CAMID.	NC1.	IDC.
PFAF CE LYON.	COM PFAF CE LYON	NC1.	
PFAF CO RENNES.	COM PFAF CO RENNES.	NC1.	IO0.
PFAF NE METZ.	COM PFAF NE METZ.	NC1.	IN0.
PFAF SO BORDEAUX.	COM PFAF SO BORDEAUX.	NC1.	IPA.
PFAF O BREST.	COM PFAF O BREST.	NC1.	IPC.
PFAF IDF PARIS.	COM PFAF IDF PARIS.	NC1.	QC0.
PFAF SE TOULON.	COM PFAF SE TOULON.	NC1.	INE.
DIR SSLT.	DIRECTEUR SSLT.	NC1.	OED.
CESGA CDC.	CDC CESGA DIRECTEUR ADJOINT.	NC1.	OEK.

CDC CIAO.	CDC CIAO DIRECTEUR.	NC1.	OEJ.
ELOCA ANGERS.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES ANGERS.	NC1.	PF0.
ELOCA BERGERAC.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES BERGERAC.	NC1.	OQ0.
ELOCA CHATRES.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CHATRES.	NC1.	INB.
ELOCA MOURMELON.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES MOURMELON.	NC1.	PC0.
ELOCA ROANNE.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES ROANNE.	NC1.	MC0.
ELOCA BRETIGNY.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES BRETIGNY.	NC1.	OEE.
ELOCA MARSEILLE.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES MARSEILLE.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	DIRECTEUR CESCOF.	NC1NC1.	IDF.

15. SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

15.1. Tableaux relatifs aux circuits.

15.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR CENTRAL ADJOINT.		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
CHEF DU SERVICE STRATÉGIE.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DU SERVICE RÉALISATIONS.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DE LA CELLULE OPÉRATIONNELLE.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DU BUREAU AFFAIRES RÉSERVÉES.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
COL DE LA DCSID.		Chef de service ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
LCL DE LA DCSID ET DE L'ENSIM.	EMA/CPCO et DIRISI Kremlin-Bicêtre (officiers de liaison).	Chef de service ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE LA DCSID.		Chef de service ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	Chef de service ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.

S-O DE LA DCSID.		Sous-directeur ou chef de bureau ou équivalent.	Chef du service Réalisations.	Chef du service Réalisations.	DCA SID.
S-O DE LA DCSID/CELLULE TRAVAUX BALARD.	CDT la BA 117 Balard.	Chef de l'équipe de surveillance travaux Balard	Chef du service Réalisations.	Chef du service Réalisations.	DCA SID.
S-O DE L'ENSIM ANGERS.		Directeur des études ENSIM.	Chef du service Réalisations.	Chef du service Réalisations.	DCA SID.

15.1.2. Établissements du service d'infrastructure de la défense de l'Île-de-France, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz et organismes subordonnés.

15.1.2.1. Établissements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEURS DES ESID.		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Chef de division.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.2.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Chef de bureau.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.2.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense rattachées aux établissements de l'Île-de-France, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef d'USID.	Directeur adjoint .	Directeur adjoint .	Directeur d'ESID.

15.1.3. Établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon et organismes subordonnés.

15.1.3.1. Établissement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DE L'ESID (AIS).		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.

CHARGÉ DE MISSION BARRACUDA - INES/PN.					
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DU BUREAU DE COORDINATION DES USID (BCU).		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Chef de division.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.3.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion		Chef de	Directeur	Directeur	Directeur

qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		bureau.	adjoint.	adjoint.	d'ESID.
---	--	---------	----------	----------	---------

15.1.3.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Chef de bureau de coordination des USID (CBU).	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur Adjoint.	Directeur Adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.4. Établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest et organismes subordonnés.

15.1.4.1. Établissement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEURS DE L'ESID.		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'ESID (EN		Chef de la division PLANS	Directeur	Directeur d'ESID.	DC SID.

DIVISION).		ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	d'ESID.		
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Chef de division.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.4.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O du bureau d'aide à l'activité, bureau contrôle de gestion qualité contrôle, bureau des experts, coordinateur des USID, etc.).		Chef de bureau.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.4.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.

LCL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef d'USID.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur d'ESID.

15.1.4.4. Unité de soutien d'infrastructure de la défense de l'Île Longue.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur adjoint.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.5. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DE DID.	COMIA (COMSUP, COMFOR ou COMELEF).	DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
COL DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
LCL DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	Directeur DID.	DCA SID.
S-O DES DID.		Chef de division ou chef de bureau ou équivalent.	Directeur DID.	Directeur DID.	DCA SID.

15.1.6. Détachement du service d'infrastructure de la défense aux Émirats Arabes Unis.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU DETSID EAU.	Adjoint interarmées des FFEAU	Directeur DID de Djibouti.	DCA SID.	Directeur DID de Djibouti.	DCA SID.
SLT/LTN/CNE/CDT du DETSID EAU.		Directeur DID de Djibouti.	DCA SID.	Directeur DID de Djibouti.	DCA SID.

15.1.7. Centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
COL.		Directeur.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
LCL.		Directeur.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur.	DCA SID.	Directeur.	DCA SID.
S-O.		Chef de bureau ou équivalent.	Directeur.	Directeur.	DCA SID.

15.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	TDC.	WE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFE.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	XI.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFD.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IF0.
Chef de la CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFG.
Chef de stratégie.	Chef du service stratégie.	NC1.	IFH.
Chef de réalisation.	Chef du service réalisation.	NC1.	IFI.
CETID.	Centre d'expertise technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC0.
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ0.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DXC.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	PR0.
DID Fort-de-France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique-Antilles).	NC1.	OY0.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP0.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	NYC.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de la Réunion.	NC1.	PO0.
DID Libreville .	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP1.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	AIS.	X6.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISA.
DIR ADJ Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISB.

DO Metz.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	IS0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISE.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	AIS.	X4.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVA.
DIR ADJ Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVB.
DO Bordeaux.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IV0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVE.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	AIS.	X2.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITA.
DIR ADJ Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITB.
DO Rennes.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	IT0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de	NC1.	ITC.

	Rennes.		
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITE.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	AIS.	X0.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRA.
DIR ADJ IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRB.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IR0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRE.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	AIS.	X5.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUA.
DIR ADJ Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUB.
DO Lyon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IU0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUE.

ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	AIS.	XB.
ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFC.
DIR ADJ Brest.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFK.
DO Brest.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	JA0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFL.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFM.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFN.
USID ILO.	Chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) de Brest - Île Longue.	NC1.	IFJ.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	AIS.	XT.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZB.
DIR ADJ Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ1.
Chargé mission Barracuda - INES/PN.	Chargé de mission projet Barracuda - INES/PN	NC1.	IZ6.
DO Toulon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ2.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ3.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ4.
Chef BCU.	Chef du bureau coordination des USID de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ5.

16. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

16.1. Tableaux relatifs aux circuits.

16.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PREMIERS NOTATEURS.		DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.
TR.		DA SIMMT.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
CHANCELIER TDC.		DA SIMMT.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
CHEF DE CABINET.		DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.
COL.		SOUS-DIR/CDB.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
LCL.		SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.	SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.
S-O.		CDS ou équivalent.	COL ADJOINT.	COL ADJOINT.	DA SIMMT.

16.1.2. Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		DA SIMMT.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
LCL.		CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.	CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.
S-O.		CDS ou équivalent.	CDC CEDIMAT.	CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.

16.1.3. Cellule de maintenance des matériels terrestres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CEMIA.	COMSUP/COMIA.	COMSUP/COMIA.	DC SIMMT.
CDT.		CEMIA.	COMSUP/COMIA.	CEMIA.	COMSUP/COMIA.
S-O.		RMMT.	CEMIA.	RMMT.	CEMIA.

16.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	AIS.	YQ.
DA SIMMT.		AIS.	M2.

	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DA.		
NC1 SIMMT DC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	TDC.	IQX.
NC1 SIMMT DA.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DA.	AIS.	IQY.
NC1 SIMMT SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDC.	NC1.	IQD.
NC1 SIMMT COL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - COL ADJOINT.	NC1.	IQE.
NC1 SIMMT SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDBFC.	NC1.	IQF.
NC1 SIMMT DIV PARCS.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DIV PARCS.	NC1.	IQG.
NC1 SIMMT SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDPR.	NC1.	IQH.
NC1 SIMMT SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDSI.	NC1.	IQJ.
NC1 SIMMT BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BCM.	NC1.	IQK.
NC1 SIMMT CM TERRE.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - CM TERRE.	NC1.	IQM.
NC1 SIMMT BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BMM.	NC1.	IQP.
NC1 SIMMT SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDTL.	NC1.	IQT.
NC1 SIMMT BSM MCOT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BSM MCOT.	NC1.	IQU.
CDC CEDIMAT.	Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.	NC1.	GX0.

17. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 modifiée, relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle 2011-2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Frédéric SERVERA.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.
GLOSSAIRE.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

785e CGE	: 785e compagnie de guerre électronique.
A CREAG	: adjoint au D CHEM chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD	: assistant d'attaché de défense.
AC	: administration centrale.
AC	: aide de camp.
AC	: <i>allied command transformation.</i>
ACSR	: adjoint communication chef du SIRPA régional.
ACSS	: <i>african center for strategic studies.</i>
ACSSI	: article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
ACT	: <i>allied command transformation.</i>
AD COM EMD	: adjoint au commandant les écoles militaires de Draguignan.
AD	: attaché de défense.
ADA	: attaché de défense adjoint.
ADJ	: adjoint
ADJ CAJ	: adjoint au secrétaire général de la commission armées jeunesse.
ADJ CHEF DIV. CSS	: adjoint au chef de la division « <i>combat support service</i> » (chef de division).
ADJ CHEF DIV. RSC TRG	: adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).
ADJ SOUS DIR PFC	: adjoint au sous-directeur personnel finances capacité.
ADJ MG	: adjoint major général.
ADJ SCEM PLANS	: adjoint sous-chef d'état-major plans.
AE	: adjoint relations extérieures.
AFT	: attaché des forces terrestres.
AIA	: adjoint interarmées.
AIS	: autorité immédiatement supérieure.
AM	: assistant militaire.
ALAT	: aviation légère de l'armée de terre.
ARCO	: association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.
ARD	: agence de reconversion de la défense.
ARRC	: <i>ace rapid reaction corps.</i>
AS	: adjoint sécurité.
BAA	: bureau d'aide à l'activité.
BAAMA	: brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC	: brigade d'aide au commandement.
BAF	: batterie d'appui à la formation.
BAN	: base aéronavale.
BAR	: bureau des affaires réservées.
BCAAM	: bureau central d'archives administratives militaires.
BCM	: bureau cohérence milieu.
BCM	: bureau coordination méthodes.
BCOM	: bureau communication.

BCS	: bureau coordination synthèse.
BDX	: Bordeaux.
BEAD-Air	: bureau « enquêtes accidents défense » - air.
BEAD-TT	: bureau « enquêtes accidents défense » - transports terrestres.
BECP	: bureau enseignement coordination partenariat.
BEM-EG	: bureau état-major - études générales.
BFA	: brigade franco-allemande.
BMM	: bureau management de la marque.
BMCO	: bureau « maintien en condition opérationnelle ».
BOG	: bureau des officiers généraux.
B.ORG	: bureau organisation de l'état-major de l'armée de terre.
BPIA	: base pétrolière interarmées.
BPSA	: bureau « programmes et systèmes d'armes ».
BPSIC	: bureau « programmes et systèmes d'information et de communication ».
BQG	: bataillon de quartier général.
BSAM	: bataillon de soutien aéromobile.
BSM MCOT	: chef du bureau stratégie et modernisation.
BSMAT	: base de soutien du matériel.
BSPP	: brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
BSSI	: bureau des systèmes sécurité de l'information (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
C2	: commandant en second.
CAA	: centre d'audit des armées.
CAAT	: commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB	: cabinet.
CAB GOUV INV	: cabinet du gouverneur des Invalides.
CABAT	: cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABMINDEF	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM	: cabinet militaire du Premier ministre.
CACIC	: centre d'analyse et de contrôle interne comptable.
CAJ	: commission armées jeunesse.
CAMID	: centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAOA	: cellule archivage opérationnelle des armées.
CAT	: commissariat de l'armée de terre.
CAT	: colonel adjoint territorial.
CATOD	: centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CC	: chef de centre.
CCAB	: chef de cabinet.
CCAI	: chef de la cellule audit interne.
CCB	: cellule de coopération bilatérale.
CCMFE	: centre civilo-militaire de formation et d'entraînement.
CCPB	: chef de la cellule performance budgétaire.
CCPIEC	: chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL	: chef de la cellule pilotage.
CCSAT	: centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information de l'armée de terre.

CDAG	: chef de la division des affaires générales.
CDB	: chef de bureau.
CDB CE	: chef du bureau communication-événements.
CDB Chancellerie IA	: chef de bureau chancellerie interarmées.
CDB ECP	: chef du bureau enseignement coordination partenariats.
CDB EO	: chef du groupement enseignement opérationnel.
CDC	: chef de corps.
CDC	: chef de centre.
CDCAB	: chef de cabinet.
CDD	: chef de département.
CDD	: chef de division.
CDE	: chef d'établissement.
CDEF	: centre de doctrine d'emploi des forces.
CDIV	: chef de division.
CDNBC	: centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP	: chef de pôle.
CDP	: chef de poste.
CDPGE	: centre défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDQG	: chef du quartier général.
CDRE	: commandement renseignement.
CDS	: chef de section.
CDSV	: chef de service au sein de la direction générale de la sécurité extérieure.
CDT PROMOS	: commandant des promotions.
CDT	: commandant.
CDU	: commandant d'unité.
CDUE	: commandant d'unité élémentaire.
CE BECP	: chef enseignement au BECP.
CEB	: centre d'entraînement des brigades.
CEDICA	: centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEDIMAT	: centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.
CEERAT	: centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CEM	: chef d'état-major.
CEMAT	: chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMIA	: chef d'état-major interarmées.
CEMIAZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMSMA	: chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CENTAC	: chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENZUB	: centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC	: centre d'entraînement des postes de commandement.
CESAT	: collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.
CESCOF	: centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA	: centre d'expertise de soutien général des armées.
CETIC	: centre de traitement de l'indemnisation du chômage.
CETID	: centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CFA	: commandant de la formation administrative.
CFA-PTL	: centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre.

CFEEEE	: centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA	: centre de formation interarmées.
CFIA-NH90	: centre de formation interarmées - NH90.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.
CFIII	: centre de formation interarmées d'interprétation de l'imagerie.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CFIM	: centre de formation initiale militaire.
CFL	: centre de formation logistique.
CFMD	: centre de formation au management du ministère de la défense.
CGA	: contrôle général des armées.
CGIS	: chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGMu	: chef de groupement de munitions.
CGPT	: chef du groupement terre.
CHANC AIS	: chancelier autorité immédiatement supérieure.
CHANC	: chancellerie (chancelier).
CHANC LH	: chancellerie de la Légion d'honneur.
CHANC OL	: chancellerie de l'ordre de la Libération.
CHARG MISS	: chargé de mission.
CHEF CAB	: chef de cabinet.
CHEF CENT MIL OBS	: chef du centre militaire d'observation par satellites.
CHEF CENT NAT	: chef du centre national de ciblage.
CHEF D'ENTITÉ	: chef de CIRISI, d'antenne, de centres nationaux, de groupement, de divisions, de bureaux, de section.
Chef DEP REC	: chef du département recrutement.
Chef DET Terre ALL	: chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne.
Chef DET Terre EFM	: chef du détachement terre de l'école des fourriers de la marine de Querqueville.
CHEF DIV	: chef de division.
CHEF DIV AÉRO	: chef de division aéromobilité.
CHEF DIV EMPLOI	: chef de division emploi.
CHEF DIV OPS	: chef de la division opérations.
CHEF J2	: chef du bureau J2.
CHEF SECT PR	: chef de section pilotage des risques.
CIAM	: centre interarmées des munitions et explosifs.
CIAO	: centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CIE	: commandant interarmées de l'espace.
CIH	: commandant interarmées des hélicoptères.
CINRBC	: cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.
CIRFA	: centre d'information et de recrutement des forces armées.
CIRFA OM	: centre d'information et de recrutement des forces armées en outre-mer.
CIRISI	: centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRP	: centre d'instruction des réserves parachutistes.
CISMF	: centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.
CM Saint-Cyr-Qatar	: officier chargé de mission Saint-Cyr-Qatar.
CM TERRE	: chargé de mission terre.
CM	: chef de mission.

CMFP	: centre militaire de formation professionnelle.
CMI	: chargé de maîtrise de l'information.
CMMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMT	: centre multimodal des transports.
CNA	: cercle national des armées.
CND	: centre de normalisation de défense.
CNE	: capitaine.
CNEC	: centre national d'entraînement commando.
CNHD	: centre national des habilitations défense.
CNMO1	: centre national de mise en œuvre n° 1.
CNPI	: centre national de production image.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CNSO	: centre national du soutien opérationnel.
CO	: centre opérationnel.
CODIR	: coordinateur de direction.
COFRAS	: compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI	: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL	: colonel.
COL AD EMD CFA	: colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.
COL AD INF	: colonel adjoint infanterie.
COL ADJ	: colonel adjoint.
COL ADJ CE	: colonel adjoint au chef d'état-major.
COL COM DIV CSEM	: colonel commandant la division du cours supérieur d'état-major.
COL COM DIV EMSST	: colonel commandant la division de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
COLONEL CM	: colonel chargé de mission.
COM ADJ	: commissaire adjoint.
COM BAT 1/2/3/4	: commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
COM BdD	: commandant de base de défense.
COM BEGL	: commandant la base école « Général Lejay » à Le Cannet-des-Maures.
COM BEGN	: commandant la base école « Général Navelet » à Dax.
COM BL	: commandant la 1re brigade logistique.
COM EA	: commandant de l'école d'artillerie.
COM EI	: commandant de l'école de l'infanterie.
COM EM	: commandant l'école du matériel.
COM ETRAN	: commandant l'école des transmissions.
COM GR EAM	: commandant le groupement d'élèves de l'école d'administration militaire.
COM	: commandant.
COM	: commandement.
COM	: communications.
COMALAT	: commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMBdD	: commandant de base de défense.
COMBRIG	: général commandant la brigade.
COMELEF	: commandant les éléments français.
COMEMF	: commandant de l'état-major de force.
COMFOR EAU	: commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.

COMFOR	: commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR/DJIB	: commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC	: commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR	: commandant la « <i>french maritime force</i> ».
COMFT	: commandant des forces terrestres.
COMIA	: commandant interarmées (outre-mer et étranger).
COMIA	: commandement interarmées.
COMIA GABON	: commandant interarmées au Gabon.
COMIA	: commandant permanent interarmées outre-mer.
COMIAS	: commandant interarmées du soutien.
COMILI HNI	: commandement militaire de l'hôtel national des Invalides.
COMLE	: commandement (ou commandant) de la légion étrangère.
COMSIC	: commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA	: général commandant le service militaire adapté.
COMSUP	: commandant supérieur des forces armées.
COMSUP	: commandement (ou commandant) supérieur.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CONS COM	: conseiller communication.
CONS MUSÉE ART	: conservateur du musée de l'artillerie.
CONSCOM	: conseiller communication.
CONSMIL	: conseiller militaire.
COS	: commandant des opérations spéciales.
CPA	: centre de production alimentaire.
CPBUD	: chef du bureau pilotage budget.
CPCS	: centre de pilotage et de conduite du soutien.
CPDM	: chef du pôle défense mobilité.
CPE BECP	: cadre professeur enseignement au BECP.
CPEOM	: centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES	: centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPG	: cadre professeur de groupe.
CPGA1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe A1/2/3/4/5.
CPGB1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe B1/2/3/4/5.
CPGC1/2/3/4	: cadre professeur du groupe C1/2/3/4.
CPGD1/2/3/4	: cadre professeur du groupe D1/2/3/4.
CPIS	: centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPO	: chef du pôle opérations.
CPRH	: chef du pôle ressources humaines.
CPSA	: conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPSIAT	: centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre.
CPT EMA	: chef de participation terre de l'état-major des armées.
CPT-DRM	: chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure (sous-directeur personnel finances capacité).
CRISAT	: centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre.
CRRE	: corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr	: corps de réaction rapide France.
CRM	: commission des recours des militaires.

CS	: chef du soutien.
CS	: chef de service.
CSC	: chef de service central.
CSD	: commandant en second.
CSEM	: centre sportif d'équitation militaire.
CSFA	: commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE	: centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM	: conseil supérieur de la fonction militaire.
CSGP	: chef de service de la gestion du personnel.
CSN	: centre du service national.
CSRM	: conseil supérieur de la réserve militaire.
CSTM	: chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC	: centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTG	: centre de transmissions gouvernemental.
D CHEM	: directeur du centre des hautes études militaires.
D EDG	: directeur de l'école de guerre.
D EMS	: directeur de l'enseignement militaire supérieur.
D IRSEM	: directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.
DA	: directeur adjoint.
DA	: délégué adjoint.
DAF	: direction des affaires financières.
DAJ	: direction des affaires juridiques.
DAR	: délégation aux restructurations.
DAS	: délégation aux affaires stratégiques.
DAT	: détachement avancé des transmissions.
DC	: directeur central (ou direction centrale).
DCA	: directeur central adjoint.
DCSCA	: direction centrale du service du commissariat des armées.
DCSD	: direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DE	: directeur de l'enseignement.
DELPAT	: délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DEP	: directeur des études et de la prospective.
DEP CDT	: directeur des études et de la prospective commandement.
DEP EM	: directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.
DEP MVT RAV	: directeur des études et de la prospective mouvement ravitaillement de l'école du train.
DEP SDC	: directeur des études et de la prospectives soutien du combattant.
DEPA	: directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI	: directeur des études et de la prospective infanterie.
DET	: détachement.
DETSID	: détachement du service d'infrastructure de la défense.
DF MMA EM	: directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel.
DF MMT EM	: directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel.
DF ETRN	: directeur de la formation de l'école du train.
DFA	: directeur de la formation artillerie.
DFB	: directeur de la formation blindée.

DFC	: directeur de la formation commune.
DFE	: directeur des formations d'élèves.
DFI	: directeur de la formation infanterie.
DG	: directeur général.
DGA	: délégation générale pour l'armement.
DGEA	: direction générale de l'économat des armées.
DGER	: directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF	: directeur général de la formation militaire.
DGGN	: direction générale de la gendarmerie nationale.
DGSCGC	: direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
DGSE	: direction générale de la sécurité extérieure.
DGSIC	: direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA	: division de l'information aéronautique.
DICOD	: délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM	: direction du commissariat en outre-mer.
DID	: direction d'infrastructure de la défense.
DIR	: directeur.
DIR Et	: directeur des études.
DIR REG	: directeur régional.
DIR Tours	: direction de la direction des ressources humaines de l'armée de terre - Tours.
DIRCAM	: direction de la circulation aérienne militaire.
DIRCAB	: directeur de cabinet.
DIRISI	: direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV	: directeur de la navigabilité.
DIV PARCS	: sous-directeur division des parcs.
DL	: détaché de liaison.
DL	: directeur local.
DL DIRISI	: directeur local de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
DLAS	: direction locale de l'action sociale.
DLEM	: détachement de légion étrangère Mayotte.
DMA	: directeur des moyens d'appui.
DMD	: délégué militaire départemental.
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DOC	: documentation.
DPEG	: division prospectives et études générales.
DPPSN	: direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DPSD	: direction de la protection et de la sécurité de la défense.
DPT	: département (ou autorité de niveau équivalent).
DRAT	: délégué aux réserves de l'armée de terre.
DRESD	: délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD	: direction des ressources humaines du ministère de la défense.
DRM	: directeur du renseignement militaire.
DS	: directeur scientifique.
DSAE	: directeur de la sécurité aéronautique d'État.

DSIRP	: direction de la sécurité industrielle en région parisienne.
DSMA	: détachement du service militaire adapté.
DSN	: direction du service national.
DSN	: détachement de soutien national.
DSN-Fr	: détachement de soutien national France.
EAAT	: escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAM	: école d'administration militaire.
EC	: école de cavalerie.
ECPAD	: établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG	: école de guerre.
EDIACA	: établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EEM	: école d'état-major.
EFA	: école franco-allemande-formation Tigre.
EFM	: école des fourriers de la marine.
EGEN	: école du génie.
EID	: établissement d'infrastructure de la défense.
EIS	: école interarmées des sports.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
ELV	: élève.
ELV. OFF DA INF	: élève officier de la division d'application infanterie.
ELV. OFF GA ART	: élève officier du groupement d'application artillerie.
EM/BFA	: état-major de la brigade franco-allemande.
EMAT	: état-major de l'armée de terre.
EMB	: écoles militaires de Bourges.
EMD	: écoles militaires de Draguignan.
EMF1	: état-major de force n° 1.
EMHM	: école militaire de haute montagne.
EMIA	: école militaire interarmes.
EMIA	: état-major interarmées.
EMIA-FE	: état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMP	: état-major particulier.
EMS	: écoles militaires de Saumur.
EMSD	: état-major de soutien défense.
EMSOME	: école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSST	: enseignement militaire supérieur, scientifique et technique.
EMZ	: état-major de zone (civile).
ENE	: école nationale d'équitation.
ENSIETA	: école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSIM	: école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ENSOA	: école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM	: école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EOFIA	: élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
EP BAT RES IDF	: échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.
ESCA	: établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC	: écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

ESID	: établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESORSEM	: école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
ESM	: école spéciale militaire.
ESN	: établissement du service national.
ETAP	: école des troupes aéroportées.
ETRN	: école du train.
FAA	: forces armées aux Antilles.
FAG	: forces armées en Guyane.
FANC	: forces armées en Nouvelle-Calédonie.
FAPF	: forces armées en Polynésie française.
FAZSOI	: forces armées de la zone sud de l'Océan Indien.
FBH	: <i>french branch head</i> .
FFDJ	: forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU	: forces armées aux Émirats Arabes Unis.
FFG	: forces françaises au Gabon.
FORMEX	: formation-exploitation des aéronefs.
FORMISC	: formation militaire de la sécurité civile.
G. IAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GA	: général adjoint.
GAD DRHAT	: général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre.
GAE	: général adjoint engagements.
GAL ADJ	: général adjoint au directeur du renseignement militaire.
GAL DIR AIS	: général directeur du renseignement militaire-autorité immédiatement supérieure.
GAL DIR	: général directeur du renseignement militaire.
GAM	: général adjoint major.
GAMSTAT	: groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GCO	: groupement de coopération opérationnelle.
GDA-CE	: général directeur adjoint et commandant des écoles.
GI NEDEX	: groupement interarmées neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs.
GMHM	: groupe militaire de haute montagne.
GMP	: gouverneur militaire de Paris.
GMRHC	: gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GPT	: groupement.
GRH-FCDI	: gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.
GRLE	: groupement de recrutement de la légion étrangère.
GS	: groupement de soutien.
GSBdD	: groupement de soutien de base de défense.
GSMA	: groupement du service militaire adapté.
GSPI	: groupement de soutien du personnel isolé.
HCECM	: haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HFDS	: haut fonctionnaire de sécurité et de défense - conseiller militaire MINEFI.
HNI	: hôtel national des Invalides.
IAN	: inspection des armements nucléaires.
IAT	: inspecteur de l'armée de terre.
IDA	: inspecteur des armées.
IGAT	: inspection générale des armées - terre.

IGGN	: inspection générale de la gendarmerie nationale.
IIC	: inspection des installations classées.
INES/PN	: implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
INSP	: inspecteur.
ITA	: inspecteur du travail dans les armées.
ITID	: inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JCE	: <i>joint chief engineer</i> .
JFC	: <i>joint force command</i> .
JUROPS	: juridique opérationnelle.
LCL	: lieutenant-colonel.
LTN	: lieutenant.
MAP	: mission d'aide au pilotage.
MCCE	: <i>multinational coordination centre Europe</i> .
MCR	: mission pour la coordination de la réforme.
MICAM	: mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MGA	: major général des armées.
MGAT	: major général de l'armée de terre.
MRI	: missions des relations internationales.
NAHEMA	: <i>NATO helicopter management agency</i> .
NAMSA	: <i>NATO maintenance and supply agency</i> (agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement).
NLR	: <i>national liaison representative</i> .
NMR	: <i>national military representative</i> .
NSE	: <i>national support element</i> .
OA CDC	: officier adjoint au chef de corps de la direction des ressources humaines de l'armée de terre Paris.
OA	: officier adjoint à l'officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur.
OAMGA	: officier adjoint au major général des armées.
OCCAR	: organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI	: officier communication information.
OCOM	: officier communication.
OE	: officier d'échange.
OFF CHANC	: officier chancelier.
OFF COM	: officier communication.
OFF COM INF	: officier communication infanterie.
OFF du BIRP	: officiers du bureau information et relations publiques de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.
OFF ELV. DA INF	: officier élève de la division d'application infanterie.
OFF ELV. GA ART	: officier élève du groupement d'application artillerie.
OFF GX	: officiers généraux.
OFF NPR OSA	: officiers notés en premier ressort par l'officier supérieur adjoint.
OG CYBER	: officier général chargé de la cyberdéfense.
OGA	: officier général adjoint (au directeur de l'enseignement militaire supérieur).
OGRI SOUTEX	: officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».
OGX	: officiers généraux.
OGZDS	: officier général de zone de défense et de sécurité.
OGZS	: officier général de la zone de soutien.
OI	: organisations internationales.
OLIA	: officier de liaison interarmées.

OME	: outre-mer et étranger.
OPEX 2X6 M	: officiers en opération extérieure - 2 x 6 mois.
ORA	: officier référent d'armées.
ORG SOUT	: organisme de soutien.
OSA DRHAT	: officier supérieur adjoint de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.
OSA	: officier supérieur adjoint.
OSA S-O	: sous-officier, officier supérieur adjoint.
OSC/E	: officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P	: officier sous contrat pilote.
OSC/S	: officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE	: organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
PCMUE	: président du comité militaire de l'Union européenne.
PFAF	: plateforme achats-finances.
PIAM	: pôle interarmées du traitement du danger des munitions et explosifs.
PMAS	: pôle ministériel de l'action sociale.
PN	: premier notateur.
PREV	: chargé de prévention.
PSO	: président des sous-officiers.
QG	: quartier général.
RAM	: régiment d'artillerie de montagne.
RAMa	: régiment d'artillerie de marine.
RE	: régiment étranger.
RED	: réflexion expérimentation développement.
RE-RI	: relations extérieures-relations internationales.
REG	: région.
RENS	: renseignement.
REPDEF OTAN	: représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.
REPFRANCE	: représentant français.
REPMIL UE	: représentation militaire française auprès de l'organisation des Nations unies.
RGA	: régiment du génie de l'air.
RH	: ressources humaines.
RIMa	: régiment d'infanterie de marine.
RMAT	: régiment du matériel.
RMED	: régiment médical.
RMF UE	: représentant militaire français auprès de l'Union européenne.
RMMT	: responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT	: régiment de marche du Tchad.
RPIMa	: régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC	: régiment de soutien du combattant.
RSMA	: régiment du service militaire adapté.
S/C ES	: sous-chef « emploi-soutien » de l'état-major de l'armée de terre.
S/C PP	: sous-chef « plans-programmes » de l'état-major de l'armée de terre.
S/C PS	: sous-chef « performance-synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.
S/CEM	: sous chef d'état-major.
S/CEM RDC	: sous-chef d'état-major « <i>reard detachment command</i> » (chef de division).
SA	: second adjoint.

SALCC	: Strategic air lift coordination cell.
SASF	: service d'architecture des systèmes de forces.
SCA	: service du commissariat des armées.
SCEM	: sous-chef d'état-major.
SCEM OPS	: sous-chef d'état-major opérations.
SCEM PLANS	: sous-chef d'état-major plans.
SCEM RH	: sous-chef d'état-major ressources humaines.
SCEM RI	: sous-chef d'état-major relations internationales.
SCEM SOUTIEN	: sous-chef d'état-major soutien.
SCI	: service central ingénierie (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCM	: service central marchés (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCOE	: service central opérations exploitation (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SD CN	: sous-directeur contrôle de la navigabilité.
SD EA	: sous-directeur espace aérien.
SD REG	: sous-directeur règlementation.
SD SA	: sous-directeur surveillance et audit.
SD	: sous-directeur d'emploi.
SDAL	: sous-direction de l'administration et de la logistique.
SDBC	: sous-direction des bureaux des cabinets.
SDBFC	: sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC	: sous-directeur contrats.
SDCI	: sous-direction contre-ingérence.
SDCO	: sous-direction de la coordination et des opérations.
SDFE	: sous-directeur de la formation et des écoles.
SDIR	: sous-directeur.
SDIRC	: sous-directeur clients de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRR	: sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS	: sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRSSI	: Sous-directeur des systèmes sécurité de l'information de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
SDPR	: sous-directeur pilotage et règlementation.
SDPS	: sous-direction de la protection et de la sécurité.
SDRH	: sous-direction des ressources humaines.
SDSI	: sous-directeur systèmes d'information.
SDTL	: sous-directeur technique et logistique.
SDTR	: sous-direction des technologies du renseignement.
SEA	: service des essences des armées.
SEDAC	: secrétariat d'État à la défense et aux anciens combattants.
SEEAD	: service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.
SEEM	: section équestre de l'école militaire.
SEM	: sports équestres militaires.

SESU	: service exécutant de la solde unique.
SG	: secrétaire général.
SG	: service général.
SGA	: secrétariat général pour l'administration.
SGDSN	: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.
SGEM	: secrétaire général de l'état-major.
SGM	: Saint-Germain-en-Laye.
SGP	: service de gestion du personnel.
SHD	: service historique de la défense.
SIAé	: service industriel de l'aéronautique.
SLC	: service local du contentieux.
SLT	: sous-lieutenant.
SIMMAD	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestre.
SIMU	: Service interarmées des munitions.
SIRH	: système d'information des ressources humaines.
SIRPAT	: service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SLC	: service local du contentieux.
SMA	: service militaire adapté.
SMCO	: service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN	: section nationale de mise en formation nationale.
SMITer	: service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI	: service ministériel opérateur des droits individuels.
SNR	: <i>senior national representative</i> .
S-O	: sous-officier.
SO chancellerie IA	: sous-officier chancellerie interarmées.
SOUS DIR EXPL	: sous-directeur exploitation.
SOUS DIR OPS	: sous-directeur opérations.
SOUS-DIR	: sous-directeur.
SOUTEX	: soutien aux exportations.
SPAC	: service parisien de soutien de l'administration centrale.
SPCMI	: secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.
SSA	: service de santé des armées.
SSLT	: service spécialisé de la logistique et du transport.
STAG ETRANGERS	: stagiaires français de l'école de guerre en scolarité à l'étranger.
STAT	: section technique de l'armée de terre.
STBFT	: service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI	: service du transit militaire interarmées.
TC	: temps de commandement.
TCUE	: temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC	: tête de chaîne.
TE	: titre étranger.
TR	: temps de responsabilité.
UAF	: unité d'appui à la formation.
UIISC	: unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

USID : unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
USJFCOM : *united states joint forces command*.
VGE : Valéry Giscard d'Estaing.